



République Française  
**VILLE DE TOULON**

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales  
Pôle Assemblées  
Tél. 04.94.36.89.25  
ASSEMBLEE@mairie-toulon.fr

## **CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE TOULON**

**SEANCE PUBLIQUE DU**  
**VENDREDI 24 JUIN 2022**

**PROCES-VERBAL**

**Ville de Toulon**  
**Conseil Municipal**  
**du Vendredi 24 Juin 2022**

M. Hubert FALCO - MAIRE - PRESENT

ADJOINTS

|               |       |                    |                   |
|---------------|-------|--------------------|-------------------|
| M. CHENEVARD  | ..... | MME MONDONE        | .....             |
| MME MASSI     | ..... | M. DE SAINT-SERNIN | P.V. N. TANGUY    |
| M. CAVANNA    | ..... | MME AUDIBERT       | P.V. N. JANVIER   |
| MME TURBATTE  | ..... | M. BONNET          | .....             |
| M. TAINGUY    | ..... | MME CHAMBON        | P.V. N. CAZAUX    |
| MME PIN       | ..... | M. MORENO          | P.V. N. PELLETIER |
| M. JEROME     | ..... | MME BERARD         | P.V. N. JEROME    |
| MME ANDREOTTI | ..... | M. CHARRETON       | P.V. N. CAVANNA   |
| M. CAZAUX     | ..... | MME DEPALLENS      | .....             |
| MME JANVIER   | ..... | M. MASCARO         | .....             |
| M. MAHALI     | ..... | MME GHERARDI       | .....             |

CONSEILLERS MUNICIPAUX

|                |       |                    |                  |
|----------------|-------|--------------------|------------------|
| MME LEVY       | ..... | MME PASQUALI-CERNY | P.V. N. DHO      |
| M. LE BERRE    | ..... | MME DRIDI          | .....            |
| M. LEONI       | ..... | MME LAYEC          | .....            |
| M. TROUILLAS   | ..... | MME DIR            | .....            |
| M. RAYNAUD     | ..... | M. PELISSOU        | .....            |
| MME GENETELLI  | ..... | MME VALLIORGUES    | P.V. N. FORTIAS  |
| M. TANGUY      | ..... | MME VEYRAT-MASSON  | .....            |
| M. GUTIERREZ   | ..... | MME DIAZ           | .....            |
| MME JOUVE      | ..... | M. DHO             | .....            |
| M. CAMPUS      | ..... | M. KOUTSEFF        | .....            |
| M. BONNEFOY    | ..... | MME ROUSSEL        | .....            |
| MME MANZANARES | ..... | MME LAVALETTE      | .....            |
| M. BROCHOT     | ..... | M. NAVARRANNE      | P.V. N. KOUTSEFF |
| MME BIZAT      | ..... | M. LEROY           | .....            |
| M. PARDIGON    | ..... | MME BRUNEL         | P.V. N. UBEDA    |
| MME FORTIAS    | ..... | M. DE UBEDA        | .....            |
| M. PELLETIER   | ..... | M. DEPALLENS       | .....            |
| MME MOUSSAOUI  | ..... | MME MUSCHOTTI      | .....            |

# CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

## SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 JUIN 2022

### SOMMAIRE

|   |    |
|---|----|
| OUVERTURE DE LA SEANCE.....                                 | 4  |
| ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2022 ..... | 5  |
| COMPTE RENDU DES DECISIONS.....                             | 5  |
| FINANCES.....   | 12 |
| FAMILLE .....   | 39 |
| RESSOURCES HUMAINES.....                                    | 41 |
| CULTURE .....   | 44 |
| MEDIATHEQUES .....  | 46 |
| POLITIQUE DE LA VILLE.....                                  | 47 |
| PROPRIETES FONCIERES .....                                  | 49 |
| POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....                       | 50 |
| SOLIDARITES (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITE – PMR).....   | 51 |
| ECOLOGIE URBAINE.....                                       | 52 |
| SPORT .....   | 55 |
| DYNAMISATION COMMERCIALE .....                              | 62 |
| LOGISTIQUE .....  | 63 |
| CLOTURE DE LA SEANCE .....                                  | 66 |

## CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

### SEANCE PUBLIQUE DU VENDREDI 24 JUIN 2022

#### OUVERTURE DE LA SEANCE

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 24 juin à 9 heures 00, le Conseil Municipal de Toulon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle André SEGUIN de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur le Maire de Toulon, Hubert FALCO.

**— La séance est ouverte à 9 H 00 —**

#### **M. FALCO :**

Mes chers collègues, je déclare ouverte notre séance publique, et je vais demander à notre benjamine de procéder à l'appel.

#### **APPEL NOMINAL**

**— Madame DIAZ, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel des membres du Conseil Municipal —**

**(Cf. liste de présence en début de procès-verbal)**

Observations faites par M. le Maire durant l'appel :

|                    |                                      |
|--------------------|--------------------------------------|
| M. de SAINT-SERNIN | Il a donné pouvoir à M. TANGUY ;     |
| Mme AUDIBERT       | Elle a donné pouvoir à Mme JANVIER ; |
| Mme CHAMBON        | Elle a donné pouvoir à M. CAZAUX ;   |
| M. MORENO          | Il a donné pouvoir à M. PELLETIER ;  |
| Mme BERARD         | Elle a donné pouvoir à M. JEROME ;   |
| M. CHARRETON       | Il a donné pouvoir à M. CAVANNA ;    |
| M. RAYNAUD         | Il a donné pouvoir à M. LE BERRE ;   |
| M. PARDIGON        | Il a donné pouvoir à M. BONNET ;     |
| Mme PASQUALI-CERNY | Elle a donné pouvoir à M. DHO ;      |
| Mme VALLIORGUES    | Elle a donné pouvoir à Mme FORTIAS ; |
| M. NAVARRANNE      | Il a donné pouvoir à M. KOUTSEFF ;   |
| Mme BRUNEL         | Elle a donné pouvoir à M. de UBEDA.  |

-O-

# **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 MAI 2022**

## **COMPTE RENDU DES DECISIONS**

*(Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

### **M. FALCO :**

Nous pouvons valablement délibérer, mes chers collègues. Je vais, si vous le permettez, mettre aux voix le procès-verbal de la séance précédente, c'est-à-dire celle du 20 mai 2022, ainsi que le compte rendu de nos décisions.

Je vous ai vu, Monsieur DEPALLENS, je ne vois que vous d'ailleurs. Je vous donne la parole.

### **M. DEPALLENS :**

Monsieur le Maire, je voudrais prendre la parole sur les documents qu'on a reçus, notamment la décision 2022/035. Est-ce que je le fais avant ou après ?

### **M. FALCO :**

Vous le faites maintenant.

### **M. DEPALLENS :**

Il s'agit d'une décision de conclure à nouveau un bail sur l'ancien local Argence. En février 2022, vous aviez fait voter ce Conseil Municipal, et nous avons voté la cession de ce bail à la SAS ERATONE. Vous nous disiez que c'était un projet très sérieux ; ce sont des gens qui vont faire du commerce de Hi-fi et home cinéma, c'est une grande boutique spécialisée en ce domaine. Nous avons voté effectivement cette cessation.

J'avais demandé des éléments à vos services concernant le coût de ce local depuis mai 2022. Le local que vous cédez pour 5 000 € avait été acheté en mai 2022 75 000 €. Le coût total de tous les frais engagés par la Mairie, depuis 2022 et jusqu'à l'éventuelle cessation de ce bail, est de 268 000 €.

En 10 ans, il n'y a eu aucun repreneur. C'est dire le peu d'attractivité de ce local. Si l'argent public a servi à hauteur de 268 000 € à payer un bail dont vous reconnaissiez, à l'époque, avec Monsieur NAVARRANNE : « je peux vous donner l'état du local. On désespérait, on s'est dit : "jamais personne ne voudra reprendre ce local" », et il y a eu une estimation, que vous aviez validée, d'une hauteur de 200 000 € pour des travaux.

Tous les propriétaires de locaux ou d'appartements, et tous les locataires savent que pour louer il faut des locaux en bon état. Les propriétaires n'ont pas fait les travaux. Pourquoi les faire, puisqu'ils ont un locataire régulier, qui est la Mairie de Toulon, tous les mois depuis 10 ans ?

Il nous apparaît donc que cela constitue un système vicieux, qui a déjà coûté de l'argent à nos concitoyens (268 000 €), et nous apprenons donc que vous concluez à nouveau, dans les mêmes conditions, un nouveau bail pour neuf ans.

Pour nous, c'est une erreur qui va coûter un argent inutile à nos concitoyens, et nous vous demandons, si c'est encore possible, de revenir et de ne pas conclure ce bail commercial. Nous souhaiterions également savoir s'il y a beaucoup de locaux de ce type, inlouables et privés, pris en charge par la Mairie, avec ces phénomènes de cercle vicieux, et combien cela coûte annuellement à la Mairie.

Ce matin, j'ai eu une nouvelle information : la société ERATONE, à laquelle vous aviez cédé le bail, n'a jamais existé. Elle n'est pas enregistrée. Je pense qu'il faudrait, avant d'affirmer cela, qu'un Kbis soit levé par les services administratifs de la Mairie.

### **M. FALCO :**

Monsieur DEPALLENS, la vieille ville, c'est un chantier de 20 ans. On a préempté des centaines et des centaines de locaux désaffectés pour, effectivement, les maîtriser et faire ce que l'on vient de faire, c'est-à-dire les donner enfin. Pendant des années, ce local n'a pas intéressé grand monde. Nous l'avons préempté, parce qu'il était dans les mains de gens qui ne voulaient pas en faire un local d'intérêt général, c'est-à-dire pour le commerce.

On a énormément investi, c'est vrai, dans le cœur de ville ; on a investi 126 millions d'euros. On a réhabilité des locaux désaffectés, on a réhabilité 3 000 logements, et cela a coûté de l'argent. Il fallait voir dans quel état était le centre ancien. A chaque fois que l'on avait un local, ça coûtait énormément d'argent.

Cette société est en cours de création, et on ne signera, bien sûr, la cession que lorsqu'elle sera créée. Je fais confiance à Monsieur CAVANNA et à ses services pour respecter les règles, puisque, Monsieur DEPALLENS, en 22 ans, on n'a jamais eu une remarque, quelle qu'elle soit, sur la gestion de locaux ou celle du cœur de ville sur ces 126 millions d'euros que l'on a investis.

Vous dites que cela a coûté cher. Eh oui ! Cela coûte très cher. Je vous rappelle quand même que cela coûtait beaucoup plus cher auparavant, puisqu'il y avait des marchands de sommeil. Ce n'était pas le local d'Argence, c'était l'ensemble du cœur de ville. Si vous achetiez un immeuble, vous achetiez un appartement et, systématiquement, la Mairie vous payait un loyer, puisque vous déclariez que vous n'aviez pas pu le louer. On a dû donner 3 millions d'euros quand on est arrivés. On a arrêté ce système, on a acquis et réhabilité. Vous dites que cela a coûté de l'argent, eh oui, comme toutes les réhabilitations. Ne vous imaginez pas que vous n'avez pas besoin de faire ça. On vous le prouvera. Cela a coûté beaucoup d'argent pour toutes les réhabilitations.

En l'occurrence, on loue ce local à une société de hi-fi qui va participer à l'attractivité de ce cœur de ville.

Ne levez pas la main, ne faites pas des signes, vous n'êtes pas au théâtre !

### **M. DEPALLENS :**

Je souhaitais reprendre la parole, si vous le voulez bien, Monsieur le Maire.

**M. FALCO** :

Après, effectivement, ils paieront le loyer, comme l'ensemble des personnes qui louent quelque chose, ou qui veulent acheter un local à la Ville.

Laurent, tu voulais parler ?

**M. JEROME** :

Oui, je voulais dire qu'avec la propriétaire, il y a eu un état des lieux du commerce il y a trois ou quatre ans. Il y a eu des négociations avec Madame LEVY et la propriétaire qui ont été assez dures. Une partie des travaux incombait à la propriétaire, et une partie incombait à la Mairie, qui était en location. On est arrivé à ce qu'une certaine somme soit prise en charge par la propriétaire, avec une exonération de loyer. A l'heure actuelle, il y a une exonération de loyer en fonction des travaux qui seront effectués par le nouveau locataire.

**M. FALCO** :

Le nouveau locataire paiera les travaux. Ce n'est pas la Ville qui les paiera.

Monsieur DEPALLENS.

**M. DEPALLENS** :

Merci, Monsieur le Maire. Dans mon calcul de 268 000 €, il n'y a aucun investissement de travaux. C'est la taxe d'enlèvement, les frais d'achat de 75 000 € et les 1 500 € par mois, pour 12 mois, pour 10 ans.

**M. FALCO** :

On assume, Monsieur DEPALLENS.

**M. DEPALLENS** :

Deuxièmement, si cette société est en création, tant mieux. A ce jour, dans le Kbis de ce matin, elle n'est toujours pas immatriculée. Ma question était : si c'est pour la donner à une société, aucun souci, et on a voté...

**M. FALCO** :

On ne donne pas, Monsieur DEPALLENS, on ne donne rien.

**M. DEPALLENS** :

Vous le cédez. Je me suis trompé de mot, excusez-moi.

**M. FALCO :**

On réhabilite et on cède. Monsieur DEPALLENS, actuellement, c'est la société VAD qui gère l'ensemble. On est en train de négocier sur toute la rue d'Astour ; on a négocié des fonciers à 1 million d'euros. Fallait-il laisser le cœur de ville paupériser tel qu'il était, ou relancer avec le commerce le cœur de ville comme nous le faisons ?

**M. DEPALLENS :**

C'est une question évidente, Monsieur le Maire. Votre technique de poser des questions évidentes, je la connais.

**M. FALCO :**

On a décidé de relancer le cœur de ville, avec une commercialisation de qualité. Aujourd'hui, de grandes marques arrivent à Toulon, et c'est une des grandes marques en Hi-fi qui vient s'installer dans le cœur de ville. Ils réhabilitent, ils paieront les frais. On est plus heureux de voir cette grande marque arriver que ce qui était prévu. Puisque vous êtes dans l'histoire, regardez ce qui devait arriver, voilà.

**M. JEROME :**

A l'heure actuelle, il n'y a pas de loyer.

**M. DEPALLENS :**

La décision dit que vous allez conclure un bail...

**M. FALCO :**

Oui, on conclura quand la société sera constituée.

**M. DEPALLENS :**

Ce n'est pas du tout cela, Monsieur FALCO. Je crois que vous êtes confus.

**M. FALCO :**

C'est vous qui êtes confus, Monsieur DEPALLENS.

**M. DEPALLENS :**

Vous parlez de plusieurs choses, et je crois que vous êtes confus.

**M. FALCO :**

Robert.



**M. CAVANNA :**

Monsieur DEPALLENS, vous évoquez une société qui n'existe pas encore, mais c'est logique, c'est une société lyonnaise qui va s'installer à Toulon. Il faut qu'elle crée une autre personne morale. Elle ne va pas la créer, parce que cela entraîne des frais, et elle ne la créera pas tant qu'elle n'a pas la certitude que nous allons contracter avec elle. C'est tout à fait logique, et cela se passe de la même façon partout. Renseignez-vous avant.

**M. DEPALLENS :**

Monsieur CAVANNA, elle a la certitude, puisque nous l'avons voté en février 2022 au Conseil Municipal, tous ensemble.

**M. FALCO :**

En Conseil Municipal, on vote le principe. Après, si les règles sont respectées, on conclura, si elles ne le sont pas, on ne conclura pas. On fait ça depuis 20 ans.

**M. DEPALLENS :**

Pourquoi vous substituer encore par la décision 2022/035, et pourquoi ne pas rendre le bail à la propriétaire pour qu'elle fasse les travaux ? C'est ma question. Alors que la société n'est pas constituée. Si la société est constituée, tant mieux.

**M. FALCO :**

Elle ne veut pas payer les travaux. On va faire les travaux, et c'est la société qui les paiera.

**M. DEPALLENS :**

Si cela se passe comme ça, tant mieux. Nous y veillerons.

**M. FALCO :**

Madame LEVY.

**Mme LEVY :**

Monsieur le Maire, je pense qu'il faut rappeler qu'il est extrêmement important pour la Ville que ce soit nous qui ayons la maîtrise des locataires qui vont occuper ces bâtiments.

**M. DEPALLENS :**

Je disais que ce local n'est pas louable s'il n'y a pas des travaux qui sont faits. Les travaux devraient être à la charge du propriétaire qui touche 1 500 € par mois depuis 10 ans.

**M. FALCO** :

Parfois, je me demande si vous écoutez ou si vous avez besoin de vous faire déboucher les oreilles. C'est la société qui va exécuter les travaux.

**M. DEPALLENS** :

Mes oreilles vont bien.

**M. FALCO** :

Si la société n'exécute pas les travaux, on ne cédera pas le local.

**M. DEPALLENS** :

Pourquoi continuer à payer un local qui est inlouable ? C'est ma question.

**M. FALCO** :

On ne va pas payer un local qui est inlouable, Monsieur DEPALLENS. On n'aurait rien acquis dans le cœur de ville. Dans l'état où on les a acquis, on a pris des risques.

**M. DEPALLENS** :

Restez sur la question au lieu de digresser. Vous avez un local qui est inlouable ; vous dites qu'il y a 200 000 € de travaux. Il y a une société, on attend qu'elle se constitue, et on sera très heureux de revoter si tel est le cas.

**M. FALCO** :

Vous n'avez pas besoin de revoter !

**M. DEPALLENS** :

Alors c'est acquis. Vous venez de dire que ce n'était pas acquis, on n'a plus besoin de revoter. Il faudra voter le principe.

**M. JEROME** :

La propriétaire prend en charge une partie des travaux, puisqu'il y a une exonération des loyers. La Ville ne paie plus de loyer. Le nouveau propriétaire, pendant un certain temps, ne paiera pas de loyer en fonction de travaux qui sont à faire. La propriétaire participe financièrement.

**M. DEPALLENS** :

Je l'espère. Nous suivrons ce dossier de près.

**M. CAVANNA** :

Vous avez raison, car c'est un dossier essentiel pour la Ville de Toulon.

**M. FALCO :**

Monsieur DEPALLENS est habitué. Il nous demande 40 documents pour une association qui reçoit 500 € par mois.

**M. DEPALLENS :**

Excusez-moi d'être sérieux et de demander des documents.

**M. FALCO :**

Merci, Monsieur DEPALLENS.

**M. DEPALLENS :**

Merci, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Allez ! Quoi d'autre ? J'ai fait voter le compte rendu, les décisions et l'ordre du jour ?

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté, et je vous en remercie.

**Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 mai 2022 est adopté à l'unanimité.**

**Acte est pris du compte rendu des décisions.**

-O-

## FINANCES

Rapporteur : Monsieur Robert CAVANNA,  
3<sup>e</sup> Adjoint au Maire

03.1.01

**Avis du Conseil Municipal sur les comptes de gestion établis par le comptable public pour l'exercice 2021, pour le budget principal et ses budgets annexes**

**M. FALCO** :

Allez, Robert, tu as la parole.

**M. CAVANNA** :

Merci, Monsieur le Maire.

**M. FALCO** :

Je vais vous entendre sur le compte administratif, qui est un document – je l'espère – qui a attiré votre attention.

**M. CAVANNA** :

Cette première délibération concerne, comme chaque année à cette époque, le compte de gestion. Ce document retrace les encaissements et les paiements effectués au cours de l'exercice, et il y a identité de valeurs entre les écritures de comptes de gestion et celles du compte administratif.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ?

Pardon, vous avez la parole, Monsieur DE UBEDA, bien sûr.

**M. DE UBEDA** :

Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes conscients que le compte administratif revêt un caractère administratif.

**M. FALCO** :

On est sur le compte de gestion.

**M. DE UBEDA** :

C'est pareil. Compte administratif et comptes de gestion revêtent un caractère administratif et technique qui pourrait, en apparence seulement, les éloigner de toute appréciation politique.

Cependant, nous ne pouvons voter en faveur d'un rapport qui traduit des choix budgétaires, donc politiques, de votre majorité. Certes, je le répète, c'est un compte où le côté technique est prépondérant, mais il est inévitablement le prolongement, l'expression de votre stratégie financière de votre politique. Si nous voulons être cohérents avec nous-mêmes, nous ne pouvons donc voter cette délibération ni par conséquent les suivantes. Ce n'est pas une opposition systématique, c'est la réaffirmation que l'on peut faire autrement.

Je rappelle rapidement ici l'essentiel de nos critiques basées sur des éléments objectifs et vérifiables. La Ville de Toulon est celle qui investit le moins dans sa strate – c'est facilement vérifiable. Le résultat est sans appel. Si l'on consulte des enquêtes journalistiques indépendantes, TPM est la moins attractive des 20 métropoles françaises.

### **M. FALCO :**

Au contraire, elle a été classée la plus attractive.

### **M. DE UBEDA :**

Enquête journalistique indépendante. C'est vrai pour les ménages, les entreprises et l'environnement. Comment s'en étonner ?

Si, depuis longtemps – bien avant vous, Monsieur FALCO, je vous le concède – Toulon investit moins en équipement, il est logique que malgré les atouts naturels de la ville, celle-ci soit moins attractive que celles qui investissent plus.

Vous allez me répondre comme d'habitude que les finances sont saines, car la Ville est peu endettée. Mais quelle incidence pour les habitants ? Et c'est le plus important, puisque le montant des impôts locaux est dans la moyenne des villes de la strate. Là aussi, c'est facilement vérifiable. Autrement dit, les Toulonnais paient autant d'impôts que d'autres villes qui investissent plus, et sont donc plus attractives.

Oui, nous souhaitons plus et mieux en ce qui concerne, par exemple, les transports en commun, l'éducation, la voirie, la défense de l'environnement, la lutte contre la pollution, les équipements culturels et sportifs, et la solidarité. Ne dites pas que ce n'est pas possible sans augmenter les impôts, puisque d'autres villes le font.

Il s'agit en effet de comparer de façon pertinente. Si l'on compare au passé de notre Ville, votre gestion peut paraître meilleure, et elle l'est dans une certaine mesure. Le préjudice de l'héritage de la gestion par le Rassemblement National est réel, et pas seulement sur le plan financier, mais également l'héritage laissé par votre ancien parti, l'UDF, et pas seulement sur le plan financier.

Pour autant, nous pensons, à Toulon en Commun, que la comparaison avec le passé ne suffit pas. Il s'agit, selon nous, de comparer avec des villes comparables et leur évolution, mais aussi de se projeter sur le possible en misant notamment sur l'innovation et les nouvelles technologies, et de s'inspirer des réalisations ailleurs (les autres villes, voire les autres pays).

Oui, en investissant plus et mieux, nous pouvons améliorer la vie des Toulonnais. Est-ce le but ? Ou le but est-il d'avoir le moins de dettes possible ?

Nous sommes donc en opposition avec les choix globaux de votre majorité sur l'orientation budgétaire.

Nous aurions des remarques aussi sur le compte de gestion et le compte administratif en soi. Pour ne pas prendre trop de temps, juste une triste constatation : la pénalité payée par la Ville au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) augmente de 175 % et s'élève à 2,7 millions d'euros – c'est autre chose que les 268 000 € du local Argence. Combien cela fait-il de logements sociaux en moins ? Combien cela fait-il de classes transplantées en moins ? Combien d'arbres en moins ?

Certes, le foncier est une vraie question, mais contrairement à ce que dit Monsieur MAHALI, il y a du foncier à Toulon. Il est facile, là aussi, de constater le grand nombre de constructions neuves. Un exemple, pour votre information : à la Palasse, construction de 75 logements à l'emplacement d'un jardin remarquable, combien de logements sociaux ? Aucun.

Vous le constatez, Monsieur le Maire, en gros et en détail, nous sommes contre cette orientation budgétaire. Nous ne voterons pas favorablement.

### **M. FALCO :**

Monsieur DE UBEDA, vous avez fait un discours de politique générale qui ne me surprend pas. Vous êtes parti de très loin et vous êtes arrivé à ce que vous pensez. Je respecte la pensée de tous. Elle n'est pas réelle. Je m'explique : vous parlez de notre territoire en disant qu'il n'est pas attractif, que cette ville ne s'est pas transformée, qu'on ne fait pas ce qu'il faut. Vous avez raison, continuez à le dire, les Toulonnais pensent différemment, et heureusement, parce qu'ils voient l'évolution de leur ville, de leur territoire.

Monsieur DE UBEDA, du point de vue de l'attractivité, on est le territoire qui crée le plus d'attractivité depuis 2013. Il n'y en a pas un autre plus que le nôtre. C'est vérifiable partout. Vous parlez du numérique ; on crée 10 000 emplois par an dans ce domaine, on a la FrenchTech, on vient d'inaugurer le premier *data center* dans le Var, constitué de *start-up* qui s'installent à Toulon, y restent et se développent. Vous dites régulièrement qu'on n'investit pas assez, mais Toulon investit 229 € par habitant ; Lyon en investit 211 ; Nice, 155 ; Toulouse, 211. Et je pourrais comparer avec d'autres villes. On est une ville qui investit et qui s'équipe. Ils ne se font pas tout seuls.

Je vous l'ai expliqué aussi, Monsieur DE UBEDA, l'élément essentiel important, c'est que l'on a gagné la confiance des investisseurs, et celle du privé. Vous voyez tout ce qui se crée. Si on peut le faire sans toucher à l'argent public, cela nous permet depuis 22 ans de ne pas augmenter les taux locaux d'imposition, et d'être passés largement en dessous de la moyenne nationale sur tous les taux. Eh oui, Monsieur DE UBEDA, on n'a pas augmenté depuis 22 ans les taux locaux d'imposition. Vous pouvez tous bouger la tête.

Et on investit dans le centre ancien. Quand on investit sur le territoire 1 milliard d'euros, le privé nous apporte 3 milliards d'euros. C'est énorme ! Je vous assure, ce territoire s'est développé. Il est d'ailleurs devenu une grande métropole ; la onzième grande métropole française, ou la douzième, ou la treizième, peu importe, mais il vient de se voir attribuer un label d'attractivité.

Vous me dites qu'on n'est pas attractif ; Capital : « Toulon, quatrième ville de France avec la meilleure santé financière » ; l'Argus des communes : « Toulon, deuxième grande ville la moins dépensière de France » ; Le Monde : « Toulon occupe la sixième place nationale du palmarès financier des grandes villes françaises » ; Le Point : « Toulon, quatrième ville la mieux gérée de France ». Tout le monde se trompe, effectivement. C'est vous qui avez raison.

Vous avez anticipé le débat. Monsieur DE UBEDA, vous parlez d'un compte administratif que je n'ai pas présenté. Je vais le présenter, comme ça, il y aura une objectivité. Chacun pourra dire ce qu'il veut et vous reprendrez la parole. Laissez-moi présenter le compte administratif avant de le critiquer. L'ordre est quelque chose d'important et d'essentiel. Après, vous le critiquerez, vous direz ce que vous avez à dire. De toute manière, c'est votre droit le plus absolu, mais ce n'est pas ce que ressentent les habitants de cette ville, croyez-moi ni ceux de ce territoire. C'est un beau territoire attractif qui crée de l'activité, et qui se développe grâce au privé. Le privé est venu, parce qu'on a créé ce climat de confiance, ô combien essentiel, et parce qu'on est attractif. Vous croyez que le privé, quand il vient investir, il le fait à perte ? Non, il n'investit pas à perte.

Justement, si l'on gaspille l'argent public, on va le voir au compte administratif. C'est ça la clé. Vous savez, le compte administratif, c'est débit, crédit. C'est l'argument qui permet de juger la gestion d'une majorité. Je vais vous parler du compte administratif. Ce n'est pas moi qui le ferai voter, c'est Monsieur CAVANNA qui le fera. Je vais vous le présenter, si vous le permettez.

Les comptes de gestion se font voter avant le compte administratif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.01 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.02**

**Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 – budget principal**

**M. FALCO :**

On en vient au compte administratif 2021. Mes chers collègues, cela ne vous a pas échappé, l'année 2021 a été impactée par une crise sanitaire qui n'a pas son équivalent dans l'histoire, qui a impacté les finances de la Ville, comme de toutes les villes et collectivités de France, puisque l'impact de la crise sanitaire sur la Ville est de 4,9 millions d'euros exactement.

Malgré cela, chers collègues, grâce à nos efforts de gestion passés, nous sommes parvenus à surmonter cette crise sans trop fragiliser nos équilibres financiers.

Maintenir un service à la population était notre priorité. La Ville de Toulon est restée debout, elle a fait face. Le résultat de clôture excédentaire de 22,7 millions d'euros est témoin de la bonne santé financière de la Ville, malgré les conditions défavorables que je viens de vous énumérer.

Le niveau d'épargne est satisfaisant (35 millions d'euros). Le niveau d'épargne, c'est ce qu'on dépense et ce qu'on encaisse ; à la sortie, nous avons un niveau d'épargne satisfaisant, qui nous a permis de supporter le coût de la Covid. On ne l'a pas fait supporter aux contribuables, puisqu'on n'a pas augmenté les taux communaux depuis 21 ans. Cela nous a permis de supporter la crise. Pour les 4,9 millions, on a puisé dans l'épargne pour essayer de faire face à cette crise. Avec cette épargne et ce taux d'épargne brut de 17 % – puisque vous faites des comparaisons –, on est largement au-dessus de toutes les villes et de la moyenne nationale, qui est de 12 %. Les villes gérées normalement épargnent en moyenne 12 %. Nous épargnons 17 %.

Je vous l'ai dit, l'avantage de l'épargne est double. Vous me dites toujours que « l'équipement est insuffisant ». On a investi 53 millions d'euros, on a épargné 35 %, on a continué à désendetter la Ville, puisque nous sommes, je vous l'ai dit, la quatrième ville la moins endettée de France, et que, pour effacer la dette de la Ville, on pourrait le faire en 1,9 an. Le seuil normal, c'est 12 ans. Nous, en moins de 2 ans, on pourrait effacer une dette.

Je vais y venir, sur la dette, dans les détails. Je vais vous les donner, si vous le permettez. On s'est désendettés, en 2021, de 5 millions d'euros par rapport à 2020. Entre 2000 et 2021, l'endettement de la Ville est passé de 214 millions d'euros à 65 millions d'euros, soit une diminution de 69 %. Aujourd'hui, on a un ratio de dette par habitant de 363 €. La moyenne nationale est de 1 088 €. Vous voyez, on est trois fois moins endettés que la moyenne nationale. On ne gaspille pas l'argent public, croyez-moi. C'est vrai, on investit, on fait des acquisitions, mais la meilleure des preuves est là.

La bonne santé financière est là et s'explique : l'épargne, le maintien des taux de fiscalité, la dette qui est la quatrième dette la moins élevée de France, et l'investissement de 53 millions d'euros. Je vous l'explique, on investit beaucoup et on ne fait pas d'emprunt, on diminue la dette. Justement, cette épargne nous permet d'investir. À partir du moment où on a moins de frais financiers à payer, la plus grande partie de cette épargne vient rejoindre l'investissement. Il faut ajouter à ces investissements, les équipements sur les transferts qui ont été faits à la Métropole, et qui ne sont plus de la compétence de la Ville, mais de la Métropole, puisque cette dernière consacre 215 millions d'euros – on le verra mardi – à l'équipement dans les 12 communes de la Métropole.

Chacun peut dire ce qu'il veut, mais croyez-moi, on présente un compte administratif qui est encore meilleur que celui de 2020, malgré la crise sanitaire et les contraintes. On conserve une très bonne santé financière. Monsieur CAVANNA va vous donner les chiffres, car je vais sortir.



Monsieur DE UBEDA, durant la crise, on est les seules collectivités – et on n'est pas nombreux – à avoir maintenu la vie associative debout. On n'a pas touché un centime d'euro de la vie associative. On a versé 6 millions d'euros aux 364 associations bénéficiaires, alors que bon nombre de collectivités ont baissé leurs aides à la vie associative. Il y a 286 associations qui ont eu toutes les installations gratuites durant cette période difficile.

Les taux communaux, puisque vous en avez parlé, sont toujours inférieurs à la moyenne des grandes villes de la strate : 39,39 % pour la taxe sur le foncier bâti ; la moyenne nationale, Monsieur DE UBEDA, est à 41,63 %. Vous ne pouvez pas dire qu'on paie plus d'impôts à Toulon qu'ailleurs, c'est faux !

J'essaie de trouver un chiffre qui vous donnerait raison, je n'en trouve pas. Bien sûr, c'est votre droit le plus absolu de penser autrement, et je le respecte, d'ailleurs. J'en prends acte. Vous savez, la réalité en toute chose, c'est toujours la réalité des chiffres. Si l'on gaspillait, on n'aurait pas ces chiffres-là, on n'afficherait pas le compte administratif que nous affichons encore aujourd'hui, on s'endetterait beaucoup plus que ce qu'on s'endette, on augmenterait la pression fiscale. On ne l'a pas fait. C'est simple. Et notre épargne est importante. On a puisé les 4,9 millions d'euros, qui nous ont servi, pour les masques, la vaccination et tout ce qu'on a mis en place dans l'épargne. On n'a rien touché d'autre. Tant mieux que l'on avait cette épargne, sinon on aurait été dans la difficulté. Je prends acte de ce que chacun peut dire. La vérité des chiffres est là. C'est le compte administratif.

Vous voulez parler ? Allez-y, Monsieur DE UBEDA.

**M. DE UBEDA :**

Merci, Monsieur le Maire. Soyons clairs, je répète qu'il s'agit d'un compte technique, d'une délibération technique.

**M. FALCO :**

Ce n'est pas technique, le compte administratif, c'est financier. Je ne comprends pas. J'assume tout. J'assume l'acquisition de locaux dans le cœur de ville. Regardez les finances de la Ville, elles sont bien tenues...

**M. DE UBEDA :**

C'est la traduction de votre orientation budgétaire, financière et donc politique.

**M. FALCO :**

Cela veut dire qu'on ne fait pas de mauvaises affaires, et qu'on fait payer le privé – trois fois plus –, parce qu'il a confiance en nous.

**M. DE UBEDA :**

Je tiens à faire une précision tout de suite par rapport à certaines remarques journalistiques : effectivement, les questions que l'on traite sont politiques. Elles sont toujours politiques, au sein du Conseil Municipal, au sens noble du terme.

**M. FALCO :**

Je n'avance pas en fonction des remarques journalistiques, mais en fonction des comptes de la Ville.

**M. DE UBEDA :**

Je vous réponds !

**M. FALCO :**

1 et 1, ça fait 2 ; 2 et 2, ça fait 4 ; 4 moins 2, ça fait 2. C'est simple. On ne peut pas inventer des chiffres. Ces chiffres-là sont bons. C'est la raison pour laquelle, nationalement, on dit qu'on est la quatrième ville la mieux gérée de France. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est *Le Point* et *Le Monde*. Il y a justement la critique journalistique.

**M. DE UBEDA :**

Monsieur le Maire, permettez que je fasse des remarques.

**M. FALCO :**

Je ne me plains pas de la critique journalistique. Je suis critiqué tous les jours. Les Toulonnais décident. Regardez.

**M. DE UBEDA :**

Il y a une différence de conception, et c'est bien normal. Nous ne faisons pas de la dette l'alpha et l'oméga de toute gestion politique...

**M. FALCO :**

Je n'ai pas parlé que de la dette, j'ai parlé de l'équipement, de l'épargne. Monsieur DE UBEDA, si l'on peut afficher des chiffres comme ça, c'est que le fonctionnement a été maîtrisé. Si le fonctionnement n'était pas maîtrisé, ça déraperait. Il y a eu une rigueur financière qui nous a permis, malgré les près de 5 millions d'euros que l'on a sortis en fonctionnement pour la crise, de faire mieux qu'en 2020 sur le compte administratif. Voilà ! Cela veut dire que l'on a serré le fonctionnement, on a été rigoureux avec l'argent public et on n'a pas dépensé de l'argent comme...

**M. DE UBEDA :**

Monsieur le Maire, il y a une différence de conception, et c'est bien normal. Il y a des chiffres qui sont réels. Par exemple, sur l'attractivité, je suis désolé, parce que c'est ma ville...

**M. FALCO** :

Je vous ai parlé des chiffres. Ce n'est pas moi qui le dis, mais des organismes spécialisés. Ce sont des classements établis à partir des données de la Direction générale des Finances publiques. Ce n'est pas moi qui ai fait ces classements et ces chiffres. Quand on dit que la Ville de Toulon, le territoire est le plus attractif, c'est basé sur la Direction générale des Finances publiques. Ce ne sont pas les chiffres de FALCO.

**M. DE UBEDA** :

La Direction générale des Finances publiques a déclaré que la Ville de Toulon était la plus attractive ? C'est quoi cette étude ?

**M. FALCO** :

Oui. C'est un classement des grandes métropoles françaises établi à partir des données de la Direction générale des Finances publiques, sur des chiffres. Ce sont les données officielles !

**M. DE UBEDA** :

Parlons chiffres, Monsieur le Maire. Terminez, et je demande la parole pour quand vous aurez terminé.

**M. FALCO** :

Toulon est classée quatrième des grandes villes françaises les mieux gérées de France, selon une étude de l'iFRAP.

**M. DEPALLENS** :

C'est l'iFRAP, pas la Direction générale.

**M. FALCO** :

C'est le deuxième. J'ai donné quatre classements.

**M. DEPALLENS** :

C'est toujours l'iFRAP ?

**M. FALCO** :

Non, ce n'est pas toujours l'iFRAP. « Toulon, quatrième ville avec la meilleure santé financière », c'est un classement des grandes métropoles françaises établi à partir des données de la Direction générale des Finances publiques.

**M. DE UBEDA** :

A partir des données ! Ah bon, ce n'est pas pareil, Monsieur le Maire ! Vous permettez ?

**M. FALCO** :

Ils demandent à la Direction générale des Finances publiques les chiffres des villes. C'est normal !

**M. DE UBEDA** :

Monsieur le Maire, c'était bien parti pour qu'on ait un débat. Laissez-moi continuer.

**M. FALCO** :

Je crois qu'on sort d'une période qui nous a un peu fatigués. Je vais vous laisser parler, et après on votera. Je ne vous réponds plus.

**M. DE UBEDA** :

Vous insistez beaucoup sur la dette. Ce n'est pas plus mal ; moins de dettes on a, mieux c'est. Mais, pour nous, ce n'est pas l'alpha et l'oméga, et je vais vous dire pourquoi. D'abord, sur la question de l'attractivité, Monsieur le Maire, oui, les enquêtes journalistiques indépendantes sont plus fiables que les enquêtes ou les « labels » donnés par des entreprises privées qui travaillent avec les municipalités. Or, la revue *Challenge*, qui n'est pas un journal de gauche, donne la Métropole de Toulon comme étant classée vingtième sur vingt en termes d'attractivité, que ce soit pour les ménages, les entreprises, ou sur le plan de l'environnement. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est la revue *Challenge*. Sur la question de l'emploi, Monsieur le Maire, la Ville de Toulon a un taux de chômage beaucoup plus élevé que le taux de chômage national.

**M. FALCO** :

C'est faux !

**M. DE UBEDA** :

Comment ça, « c'est faux » ?

**M. FALCO** :

On est à 7,2. N'importe quoi ! J'ai dit que je ne vous répondais plus. Cette fois, j'arrête.

**M. DE UBEDA** :

Le taux de chômage est plus élevé que le taux national ; le taux de pauvreté est de 21 %, c'est-à-dire plus élevé.

**M. FALCO** :

Vous avez raison...

**M. DE UBEDA :**

Laissez-moi terminer, tranquillement. Monsieur le Maire, je ne suis pas là pour embêter, mais pour construire, d'accord ?

Je précise une chose : sur l'emploi et la pauvreté, la Ville de Toulon ne peut pas tout faire. Les Villes ne peuvent pas tout faire. Ne nous gobergeons pas de solutions qui ne sont pas de vraies solutions.

Sur la question des impôts, je tiens à vous dire, Monsieur le Maire, que si le montant moyen de la Taxe foncière est de 1 278 € brut, sans les taxes GEMAPI et autres taxes annexes, elle est de 1 382 € à Toulon. On est dans la moyenne. Autrement dit, les Toulonnais paient en moyenne autant d'impôts que des villes qui investissent plus. Le plus important n'est pas là, Monsieur le Maire, mais c'est que les investissements dans lesquels la Ville de Toulon est très inférieure à d'autres villes...

**M. FALCO :**

Je vous ai expliqué.

**M. DE UBEDA :**

Je vous le montre par vos propres chiffres. Le rapport d'orientation budgétaire de la Ville de Toulon le précise. Je vous le cite.

**M. FALCO :**

Vous devriez me féliciter d'aller chercher de l'argent privé pour ne pas toucher à l'argent public. C'est de la bonne gestion.

**M. DE UBEDA :**

Ce n'est pas possible ! C'est la conception qui mène la nation dans le même état.

**M. FALCO :**

J'ai dit que j'arrêtais, parce qu'on ne sera jamais d'accord. Vous avez terminé ?

**M. DE UBEDA :**

Non ! J'étais en train de citer votre propre rapport d'orientation budgétaire. « Au compte administratif 2020, les dépenses d'équipement de la Ville de Toulon s'élèvent à 198 »...

**M. FALCO :**

Cela vous ennuie que l'on ait une bonne santé financière.

**M. DE UBEDA :**

Oh la la, cela vous est difficile d'écouter ! « [...] s'élève à 198 € par habitant, contre une moyenne nationale de 263 €. »

**M. FALCO :**

Comme le dit Monsieur CAVANNA, cela dépend de ce que l'on écoute. C'est un peu comme une bonne ou une mauvaise musique. Quand elle est mauvaise, on coupe le poste.

**M. DE UBEDA :**

C'est votre propre rapport d'orientation budgétaire. Il y a un écart de 33 % par rapport à la moyenne d'investissement.

J'en viens au plus important, Monsieur le Maire, c'est que les investissements, ça rapporte ! Parce que des investissements qui créent de l'attractivité vont faire venir des entreprises, des personnes et vont créer de l'activité. Il faut donc investir plus, c'est notre *credo*.

Voilà. Cela aura été dur.

**M. FALCO :**

Vous avez raison.

**M. KOUTSEFF :**

Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter contre également, parce que les orientations que vous prenez n'auraient pas été les nôtres, mais on reconnaît effectivement la très bonne gestion de la Ville.

Je trouve incroyable de dire que l'on ne peut pas faire de la dette l'alpha et l'oméga. Bien sûr que si ! L'alpha et l'oméga d'une collectivité locale, d'un pays, c'est la dette. Entendre cela décrédibilise complètement le discours qu'il y a derrière. Bien sûr que la dette est l'alpha et l'oméga. Si, aujourd'hui, le taux à 10 ans français est à 2,50, et que notre ministre de l'Economie, et que tout va mal, c'est la dette. Il faut avoir conscience de ça, et je pense que la chance que l'on a, à Toulon, c'est de maîtriser cette dette. Allez voir dans quel état sont les collectivités qui sont endettées.

Je le redis, les orientations que vous prenez ne sont pas les nôtres, on l'a déjà dit, je le redis ici, c'est pour ça que nous allons voter contre, mais pour les Toulonnais, effectivement, nous notons la bonne gestion sur ce point.

**M. FALCO :**

Je vous remercie. Y a-t-il d'autres interventions ? Je me retire sagement. Cela me fera une petite récréation. Prends ton temps.

**M. CAVANNA :**

Mes chers collègues, nous allons procéder au vote du compte administratif du budget principal pour l'exercice 2021. Il présente un résultat de fonctionnement de 53 381 547,29 € ; un résultat d'investissement de - 25 908 044,41 €, et un résultat global de clôture de 27 473 502,88 €.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cette délibération est adoptée. Je vous en remercie.

— M. CAVANNA procède au vote —

*M. Hubert FALCO, Maire de Toulon, sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.*

**L'article 03.1.02 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**CONTRE** de M. KOUTSEFF, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**Question rapportée par Monsieur CAVANNA**

**03.1.03**

**Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 – Budget annexe des transports**

**M. CAVANNA :**

Je poursuis avec l'adoption des deux autres comptes administratifs que je vais vous présenter brièvement. D'abord le compte administratif du budget annexe des transports, qui présente un résultat de clôture de 44 596,60 €.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

— M. CAVANNA procède au vote —

**L'article 03.1.03 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## Question rapportée par Monsieur CAVANNA

### 03.1.04

#### Adoption du compte administratif pour l'exercice 2021 – Budget annexe des cimetières

#### M. CAVANNA :

Enfin, le compte administratif du budget annexe des cimetières, qui présente un résultat global de clôture de 9 140,95 €.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. La délibération est adoptée.

— M. CAVANNA procède au vote —

#### **L'article 03.1.04 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

(Retour de M. le Maire dans l'hémicycle)

#### M. FALCO :

Merci, mes chers collègues, pour votre confiance. Croyez-moi, cela fait des années que je présente les comptes administratifs dans les collectivités que je peux présider, et vous n'avez pas à rougir de ce que vous avez fait, vous et ceux qui vous ont précédés à mes côtés durant les quatre mandats, pour afficher de tels chiffres. Amusez-vous à comparer avec d'autres villes et collectivités. Vous verrez que ce qui est affiché à Toulon est vraiment exceptionnel. Ce compte administratif est un travail collectif. C'est un travail des élus – je vous remercie –, mais aussi de l'administration. C'est un collectif Ville de Toulon qui permet de passer des difficultés, des épreuves. Croyez-moi, on n'a pas à rougir, on ne gaspille pas l'argent public. Au contraire, il est bien utilisé. Continuons comme cela.

Vous verrez, pour ceux qui siègent à la Métropole, que le compte administratif métropolitain est aussi un bon compte administratif dans la période difficile que l'on vient de passer, avec les épreuves et l'économie au ralenti.

-O-



## Question rapportée par Monsieur le Maire

03.1.05

**Affectation des résultats constatés lors du compte administratif 2021 pour le budget principal et ses budgets annexes – reprise du résultat de clôture du budget annexe des cimetières**

**M. FALCO** :

Il s'agit de l'affectation des résultats constatés lors de ce compte administratif pour le budget principal, et on reprend les résultats de clôture des budgets annexes, entre autres celui des cimetières. Pas de remarques particulières ? On applique la règle et la loi.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.05 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## Question rapportée par Monsieur le Maire

03.1.06

**Adoption du budget supplémentaire pour l'exercice 2022 – budget principal**

**M. FALCO** :

Vous le savez, en votant le BP en décembre, on ajuste au cours de l'année sur chaque chapitre avec des BS. Je pense que c'est une bonne gestion, parce que lorsqu'on vote un budget au mois de mars, cela le fait appliquer au mois d'avril, et on perd quatre mois de gestion. En votant en décembre, dès janvier, par exemple, pour les associations, on peut voter des délibérations. Sinon, il faut attendre que le budget soit voté pour le faire.

Ce Budget supplémentaire s'équilibre avec de nouvelles dépenses (5,3 millions) et des recettes (à hauteur de 3,4 millions d'euros).

Qui est favorable pour le voter ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Il est adopté, je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.06 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 03.1.07

#### **Adoption du budget supplémentaire pour l'exercice 2022 – budget annexe des transports**

##### **M. FALCO :**

Celui des transports, Robert.

##### **M. CAVANNA :**

Le budget annexe des transports porte sur un total de 44 596,60 €.

##### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? Il est adopté. Je vous remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.07 EST ADOPTE A LA MAJORITE ABSOLUE**  
**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE  
**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE  
**CONTRE** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA  
**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 03.1.08

#### **Constitution de provisions en application de l'article R2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales - budget supplémentaire**

##### **M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

##### **M. CAVANNA :**

C'est une délibération classique, par laquelle on constitue des provisions dans le cadre de contentieux existants.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.08 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.09**

**Transmission du Budget Primitif 2022 de la Caisse de Crédit Municipal de Toulon**

**M. FALCO :**

Tu poursuis, Robert.

**M. CAVANNA :**

Le Crédit Municipal de Toulon nous a transmis son BP pour l'année 2022. Nous devons prendre acte de cette transmission, et voter pour prendre acte.

**M. FALCO :**

Excusez-moi, c'est une incompréhension, parce que parfois on me dit qu'il suffit de prendre acte. Maintenant, avec la nouvelle loi, nous devons prendre acte, et je dois faire voter le Conseil Municipal pour prendre acte. Je me conforme à la loi : qui est favorable pour prendre acte ? Qui est défavorable pour prendre acte ? Qui s'abstient ? On prend acte.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.09 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 03.1.10

#### Révision des attributions de compensation 2022

##### M. FALCO :

Tu poursuis.

##### M. CAVANNA :

Il s'agit de la révision des attributions de compensation pour l'année 2022 avec la Métropole. Comme vous le savez, les métropoles mettent en place un pacte financier et fiscal. Chaque année, on révisé les conditions de ces attributions de compensation sur la base du rapport de la CLECT et du dernier rapport du 10 mai 2021. Vous avez les chiffres de modification de ces attributions de compensation.

##### M. FALCO :

C'est la règle avec la Métropole. Toutes les communes font de même. On compense ce que la Métropole investit pour nous.

Qui est favorable, mes chers collègues ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

#### **L'article 03.1.10 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 03.1.11

#### Révision de 9 autorisations de programme

##### M. CAVANNA :

Là aussi, comme chaque année, on procède à la révision des autorisations de programme, soit pour ajuster les échéanciers de crédits de paiement – c'est ce qui est fait sur deux AP –, soit pour modifier le montant de ces programmes pour l'ajuster avec les nécessités et les besoins.

##### M. FALCO :

Allez-y, Monsieur LEROY, vous avez la parole.

## M. LEROY :

Bonjour, Monsieur le Maire. Chers collègues, ces rénovations de bâtiments scolaires sont bien sûr souhaitables. Regardez la canicule qui nous a touchés durant ce mois de juin. Ce genre de situation va devenir de plus en plus courante au fur et à mesure des années. Il y a donc urgence pour aller plus loin en matière d'isolation énergétique des bâtiments scolaires. Canicule, pluie torrentielle, c'est aujourd'hui qu'il faut se préparer.

Trois exemples : nos places de parking, nos places publiques et nos cours d'école, pour ne citer qu'elles, sont de véritables radiateurs en été. Elles méritent un traitement urgent.

1/ Les places de parking pourraient être recouvertes de dalles alvéolées. Ces dalles permettent une évacuation des eaux de pluie dans la terre, au lieu de les envoyer se perdre en mer. Elles ont en plus un effet rafraîchissant par rapport à l'enrobé actuellement utilisé.

Vous souhaitez créer cinq nouveaux parkings de proximité après destruction de cinq locaux associatifs. Au lieu de l'enrobé clair et des caniveaux vers le réseau fluvial, prévoyez ces aménagements qui ne coûtent pas plus cher et sont meilleurs pour notre confort. Ces parkings devraient tous être ombragés soit par des arbres ou par des panneaux solaires pour proposer de recharger les voitures électriques. Le parking de l'Anse Tabarly, refait l'an dernier, une dalle de béton géante sans végétation, est un parfait exemple de ce qu'il ne faut plus faire.

2/ Nos places publiques : elles font un peu sourire les Toulonnais. La place de la Liberté, en ce moment, est une véritable chaudière affectant toutes les rues environnantes. Le modèle de la place Stanislas est peut-être un idéal pour Nancy en hiver, mais pas pour Toulon.

Des mesures de température du sol ont été faites ce mois-ci à Toulon : 60 degrés au soleil contre 30 degrés à l'ombre d'un micocoulier quelques pas plus loin. Oui, il faut plus d'arbres et de pelouse pour rafraîchir notre centre-ville.

Consultez, interrogez les citoyens toulonnais pour leur proposer d'exposer leur avis, d'exprimer leur vision et leurs idées. A quoi servent les conseils de secteur s'ils ne sont jamais convoqués ?

3/ Nos écoles : il fait plus de 30 degrés dans de nombreuses salles de classe toulonnaises. Un arbre devant une fenêtre change tout. Combiné avec une petite ombrière pour les classes au sud, on peut atteindre des performances qui évitent d'avoir à poser des climatiseurs.

Certaines cours de récréation sont régulièrement inondées lors des fortes pluies. Les cours d'école doivent être désimperméabilisées, végétalisées et ombragées. Le projet des cours Oasis, mis en œuvre à Paris, puis décliné dans de nombreux départements, devrait être répandu dans notre ville.

J'étais très heureux de la présence d'Erick MASCARO à la réunion du CAUE hier. Trois écoles ont demandé à faire évoluer leurs cours. C'est bien de commencer un test sur trois écoles, mais à trois écoles par an, il nous faudrait 28 ans pour couvrir nos 84 écoles. Il faut donc dès à présent inciter les équipes pédagogiques à réfléchir au processus. Ce ne sont pas des solutions toutes faites qui peuvent marcher, mais uniquement des solutions pensées avec tous les usagers de l'école (les enfants, les enseignants, le personnel municipal, aussi bien ceux qui travaillent dans l'école que ceux des espaces verts ou de l'entretien, et les parents).

Bref, tous ces îlots de chaleur doivent être remplacés par des îlots de fraîcheur. C'est urgent de commencer au plus vite, surtout vu le temps que prend un arbre pour grandir. Profitez d'avoir autant de spécialistes au CAUE, à l'AUDAT et dans les agences d'urbanisme toulonnaises pour avancer très vite. Je me répète : il y a urgence !

Nous sommes, comme toujours, prêts à nous investir dans ses projets si vous vous décidez à consulter le seul groupe d'opposition constructif et républicain de cette assemblée.

Comme d'habitude, je vous remercie pour votre écoute, mais je vous remercierai surtout pour les actes que vous allez faire.

**M. FALCO :**

Monsieur DEPALLENS, pas de débat. Non. Vous demandez la parole, vous l'avez. Vous vous rendez compte ? On est 56. Si l'on s'amuse à débattre, c'est la cour d'école. Vous savez que l'ordre est important. Vous demandez la parole, vous l'avez, et Monsieur LEROY répondra ensuite. Il y a une règle, et je dois la faire respecter. Autrement, si tout le monde s'interpelle, c'est la panique.

Madame MASSI, vous avez la parole.

**Mme MASSI :**

Tout d'abord, Monsieur LEROY, on ne vous a pas attendu. Si vous avez vu trois écoles hier au CAUE, c'est que l'on a un projet sur ces trois écoles, et on travaille en coopération avec les enseignants, mais aussi les enfants.

Je vais reprendre, il n'y a pas 84 écoles qui ont des planchas comme cours de récréation. Si vous faites l'inventaire, beaucoup d'écoles sont déjà ombragées. Certes, il en reste quelques-unes sur lesquelles on travaille. En effet, on ne mettra pas de climatisation non plus dans les salles. Monsieur MASCARO va vous l'expliquer, on a un programme pour travailler plutôt sur de la climatisation douce. On fait le tour des écoles en ce moment. Maintenant, c'est vrai qu'on travaille avec les enfants, on veut participer. Et à toutes fins utiles, je vous encourage à aller voir la maternelle Brunet, sur laquelle on a déjà travaillé. C'est un bon exemple de ce que l'on peut faire.

**M. FALCO :**

Vous êtes aux espaces verts, Monsieur LEROY. Je vous assure, on va inaugurer dans quelques semaines – on pourrait même le faire au mois d'août, mais on le fera à la rentrée – l'espace vert, le magnifique jardin à La Loubière, de 16 000 m<sup>2</sup>, arboré. Il a été construit sur une friche industrielle. Le jardin Alexandre 1<sup>er</sup> a été agrandi de 5 000 m<sup>2</sup>. On va démolir 10 000 m<sup>2</sup> sur les Lices pour agrandir le jardin des Lices. Le Pré Sandin a été totalement réhabilité et agrandi. Il y a le square Tourville, le square Barthélémy. A la Corne de la Rode, on a fait un jardin. À chaque fois que l'on peut faire un jardin, on le fait. Là non plus, je ne suis pas d'accord avec ce que vous dites.

Erick, tu voulais parler ?

**M. MASCARO :**

Monsieur LEROY, comme vous le savez, je pense que pour la Ville de Toulon, les écoles sont une priorité, que ce soit sur le bâtiment, mais aussi sur les cours.

**M. FALCO :**

Ville la plus verte de France.

**M. MASCARO :**

Il est bien entendu, aujourd'hui, compte tenu de l'évolution du climat, que notre position, quand on travaille sur une école, c'est d'avoir une vision globale. Quand on travaille sur la rénovation énergétique, on prend bien sûr le bâti, le process, mais la cour aussi. Ce sont les évolutions que l'on a données, notamment sur le confort d'été.

L'option qu'a prise la Ville de Toulon, c'est qu'on ne souhaite pas climatiser, et travailler sur des solutions passives, qui existent aujourd'hui. On a fait un bouquet de travaux sur trois écoles (Nardi, Sainte-Catherine, la maternelle Rivière Neuve), qui nous permettront d'avoir un retour d'expérience avant de nous lancer dans un programme plus ambitieux de transformation de nos écoles, pour appréhender l'évolution du climat.

Je pense que, compte tenu de ce que l'on a fait en plus avec les jardins, tel qu'on va ouvrir les débats aujourd'hui avec les trois écoles que vous avez citées, on aura, je pense, des solutions qui seront à la fois efficaces, mais aussi respectueuses de l'environnement et du climat.

**M. FALCO :**

Momo.

**M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire. Concernant les places de stationnement, il faut savoir que le Plan Local d'Urbanisme de Toulon prévoit un pourcentage de places éco-aménagées, ces fameuses places qui laissent passer l'eau et qui ne sont pas imperméabilisées. Il prévoit aussi, pour un stationnement obligé sur le plan, il y a aussi un arbre d'ombrage qui doit être posé. C'était pour répondre à votre problématique sur le stationnement.

**M. FALCO :**

Madame LAVALETTE, vous avez la parole.

**Mme LAVALETTE :**

Il faudrait éviter de couper les platanes pour rien. C'est super de planter des arbres, mais à côté de cela, il faut que l'on reste cohérent dans le reste de l'espace vert toulonnais.

**M. FALCO :**

Madame la Députée, on n'a jamais coupé un platane « pour rien ». C'est la préfecture qui nous envoie un arrêté pour les couper. Ce n'est pas nous qui le décidons. Les platanes sont touchés par une maladie, qui s'appelle le chancre coloré, qui les creuse de l'intérieur. Par exemple, ce magnifique platane qui était aux sorties de la cathédrale de Toulon a failli tomber ; quand on l'a coupé, il était creux de l'intérieur. Souvenez-vous, je ne sais pas si c'était à Solliès-Pont ou à Solliès-Toucas, il y a eu, malheureusement, un platane qui est tombé sur un enfant qui est décédé. Le préfet nous envoie un arrêté, ce n'est pas nous qui décidons, qui allons sur place, mais ce sont les services phytosanitaires de l'Etat, et on nous demande de couper les platanes, donc on les coupe. Chaque fois que l'on coupe un arbre, on en plante deux. On essaie de trouver d'autres essences que les platanes. Je n'ai pas le monopole d'être provençal, il y en a beaucoup ici. On adore les platanes, c'est notre jeunesse. Malheureusement, il y a ce problème.

J'étais un enfant des Maures, et j'ai passé mon enfance au milieu des pins. Les Maures étaient peuplés de pins. Il n'y en a plus un. Ce sont des chênes, qui sont des arbres courageux, qui résistent. Mais les pins ont été touchés par la maladie. En 10 ans, tous les pins des Maures ont été coupés. Je ne souhaite pas qu'on arrive à couper tous les platanes de Provence. On n'est pas la seule ville à le faire. Toutes les villes le font, et tous les villages. On a coupé les platanes à l'entrée de mon village, hélas !

**Mme LAVALETTE :**

Vous savez bien que je parlais des platanes élagués.

**M. FALCO :**

Madame la Députée, c'est une erreur, le platane élagué. Le bon sens paysan dit que l'on n'élague pas les platanes en juin, en juillet ou en août. Malheureusement, au Mourillon, l'entreprise chargée d'élaguer les platanes en a élagué quatre. Ils ne sont pas condamnés, ils sont en forme, on ne les coupera pas. Je prends acte que c'est une erreur. Je la prends pour moi.

**Mme LAVALETTE :**

*Var-Matin* dit « 12 », pas quatre.



**M. FALCO :**

Je ne crois pas qu'il y en ait 12. On pourra les compter ensemble, puisqu'on y passe, c'est notre quartier. J'y passe trois fois par jour. Justement, quand j'ai vu ça, j'ai pensé que ce n'était pas le moment d'élaguer les platanes. J'en suis le responsable. Nous sommes responsables. On aurait dû veiller à ce que l'on n'élague pas les platanes au mois de juin. Soyez rassurée, ils ne tombent pas malades parce qu'on les a élagués en juin ou juillet, mais ce n'est pas la bonne période, c'est tout. On ne taille pas les vignes en juillet et en août. Parfois, des choses se font et ne devraient pas se faire. Je sais que cela a fait un titre scandaleux : « on a élagué les platanes ». Ce n'est pas grave. Il y a des choses beaucoup plus graves dans la vie.

Je fais voter la 03.1.11. Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.11 EST ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS**

**POUR** de la MAJORITÉ MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL,

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**03.1.12**

**Demande de soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projets 2022 « Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels »**

**M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA :**

Nous restons dans les finances, en demandant un soutien financier à la DRAC pour le Programme de numérisation et de valorisation des contenus culturels, ce qui nous permet de numériser nos fonds d'archives, les fonds argentiques de photos, etc.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ?

La culture nous aide dans nos actions culturelles. Croyez-moi, chaque fois que l'on obtient des subventions, qu'elles soient de l'Etat, de la Région, ou du Département, c'est d'autant moins que le contribuable toulonnais a à financer. Cela nous permet d'afficher les chiffres qu'on affiche. On va se battre pour obtenir des aides.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.12 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.13**

**Demande de soutien financier auprès du Conseil Régional dans le cadre du dispositif d'aide aux communes « Nos territoires d'abord » au titre de l'année 2022**

**M. CAVANNA** :

C'est une demande de soutien financier auprès du Conseil Régional dans le cadre d'un dispositif d'aide aux communes « Nos territoires d'abord » pour des travaux d'extension des espaces verts.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 03.1.13 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**03.1.14**

**Dissolution de la régie Toulon Evénements et Congrès**

**M. CAVANNA** :

C'est la dissolution de la régie Toulon Evénements et Congrès, dont vous savez qu'elle est remplacée par la Société Publique Locale.

**M. FALCO** :

Allez-y, vous avez la parole.

**M. KOUTSEFF :**

Puisqu'on parle de la SPL, j'aimerais revenir sur l'événement de la Chanson de l'année à Toulon. Beaucoup de choses ont été dites. Il y a une fierté toulonnaise d'avoir pu accueillir cet événement. On sait toute la difficulté pour l'avoir eu.

**M. FALCO :**

Il y a 6 millions de personnes qui ont vu Toulon pendant 2 heures 30, avec tout notre charme et notre attractivité.

**M. KOUTSEFF :**

On est entièrement d'accord là-dessus, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Deux personnes ont été piquées.

**M. KOUTSEFF :**

Il faut reconnaître, Monsieur le Maire, qu'il y avait un service d'ordre de qualité, un service filtrant qui était là, opérationnel, la Police municipale, des gens en armes. Il y avait un petit côté « Jérusalem » quand même. Malgré tout ça, encore une fois, qu'est-ce qu'on a ? Un Tunisien de 20 ans, sans titre de séjour, condamné pour violence conjugale, qui s'est mis à piquer. Malheureusement, Monsieur le Maire, on le sait tous, on l'a tous vu, cela a jeté un peu le voile sur cette belle soirée, et cela a fait les titres de tous les journaux en disant : « à Toulon, attention ! ». C'est ce qui se passe aujourd'hui.

**M. FALCO :**

À Toulon, on ne reconnaît que le négatif, jamais le positif.

**M. KOUTSEFF :**

Pas du tout, j'ai commencé par le positif. C'était une très belle soirée. C'est un très bel événement à organiser. Toulon en a tiré beaucoup d'avantages. On est d'accord là-dessus. Ce que je dis, c'est que vous n'êtes pas, on n'est pas responsables de ce Tunisien, mais il n'en reste pas moins que, encore une fois, on se retrouve avec le résultat de l'immigration massive, avec un Tunisien sans papiers. Monsieur le Maire, regardez ce qui s'est passé à Six-Fours : on a eu deux Turcs ; hier, à Versailles, avec la piquette toujours, c'était un migrant yéménite. Je pense, Monsieur le Maire, que l'on est d'accord sur beaucoup de choses, mais sur ce point-là, vous vous mettez un voile, et vous refusez de voir la réalité des choses.

Je pense que, dimanche dernier, les Français, les Varois, les Toulonnais ont envoyé un signal fort sur ces sujets-là, sur cette immigration incontrôlée. Je pense que c'est dommage et dommageable, car la soirée était extraordinaire. J'espère que, l'année prochaine, on pourra encore accueillir la Chanson de l'année, et que c'est une très bonne chose. Mais effectivement, il faut reconnaître que ces points noirs sont récurrents et qu'aujourd'hui on n'arrive pas à faire un événement sans avoir des problèmes.

**M. FALCO** :

Effectivement, il y a eu ce problème que vous soulevez. Le positif, c'est qu'il y a eu 50 000 personnes au Mourillon, et 20 000 personnes ont assisté à la Chanson de l'année. Il faut souligner aussi que tous ces événements, à Toulon, sont gratuits. Les plus grands chanteurs de France sont venus – je ne les cite pas, je dirais des bêtises.

Justement, la SPL va encore organiser un concert au mois d'août, puisque Mika viendra. Renseignez-vous pour savoir combien coûte une place pour voir Mika. Le concert sera encore gratuit. On va organiser de la même manière, au même endroit, avec le même dispositif.

Vous avez raison de souligner que la sécurité était assurée. Après, on n'est pas à l'abri. Il y avait un PC sécurité. Ce gars-là y a échappé, mais il a été arrêté ! C'est l'essentiel. C'est la preuve que, justement, la sécurité était au point, parce qu'il a été immédiatement arrêté.

**Mme LAVALETTE** :

Il n'aurait jamais dû être sur notre sol.

**M. KOUTSEFF** :

Monsieur le Maire, c'est en tant qu'administrateur de la SPL que je dis ça. C'est en soutien à la SPL et aux événements à venir, mais le regret encore une fois, c'est que cette personne n'avait rien à faire sur notre territoire et qui est encore là, une nouvelle fois !

**M. FALCO** :

Monsieur LEROY, vous avez la parole. Vous étiez avec nous à la Chanson de l'année ?

**M. LEROY** :

Non, désolé.

**M. FALCO** :

Vous l'avez regardé à la télé au moins ?

**M. LEROY :**

Je n'ai pas la télé, désolé. Je vais beaucoup dans les spectacles vivants, mais plutôt dans les spectacles de taille plus modeste, ou au Châteauvallon-Liberté. Il y a beaucoup de belles salles à Toulon.

**M. FALCO :**

Bien sûr. Je suis bien placé pour les connaître.

**M. LEROY :**

Ce n'est pas pour ça que j'interviens. Je ne veux plus entendre le discours que j'ai entendu à ma gauche, parce que l'immigration et les migrations au sens général ont été une richesse pour notre pays depuis toujours. Le problème, actuellement, c'est qu'un migrant qui arrive n'a pas le droit de travailler. Il obtient ce droit après un temps très long, alors qu'il y a plein de travaux que personne ne veut faire et qu'on pourrait leur donner à faire de manière légale. Le fait de leur interdire le travail, je sais que ce n'est pas un problème municipal, mais étatique. Il est important de leur donner du travail et de les laisser travailler.

**M. FALCO :**

On vient d'avoir un débat national durant des mois, des semaines. On s'est dit tout cela. On est au Conseil Municipal de la Ville de Toulon, et on vote la dissolution de la régie pour créer une SPL Evénements.

**M. LEROY :**

C'est très bien.

**M. FALCO :**

Un concert gratuit s'est encore tenu hier soir, au Zenith, avec Vianney à Toulon, grâce à la SPL. Il y a peu de villes de France où tous ces événements sont gratuits.

Qui est favorable pour la régie ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 03.1.14 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

**Désignation des représentants de la Ville de Toulon au Comité de sélection de l'Investissement Territorial Intégré**

**M. FALCO :**

Robert, tu poursuis.

**M. CAVANNA :**

Nous désignons les représentants de la Ville au sein du Comité de sélection des investissements. Il vous est proposé de désigner comme titulaire Monsieur MASCARO, et comme suppléant Monsieur MAHALI. Mais au préalable, et si vous en êtes d'accord, nous pouvons décider de procéder à ce vote à main levée.

**M. FALCO :**

Qui est favorable, à main levée ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Ils sont désignés, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

- De procéder à la désignation des représentants de la Ville à main levée :

**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

- De désigner titulaire M. Erick MASCARO et suppléant M. Mohamed MAHALI en tant que représentants de la Ville au Comité de sélection des projets de l'Investissement Territorial Intégré sur le Programme Opérationnel Fonds Européen de Développement Régional / Fonds Social Européen + / Fonds pour une Transition Juste 2021-2027 :

**UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**ABSTENTION** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## FAMILLE

Rapporteur : Madame Josée MASSI,  
2<sup>e</sup> Adjoint du Maire

02.3.01

**Evolution de la tarification en lien avec la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires, pour une mise en place dès la rentrée de septembre 2022 à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales**

**M. FALCO** :

Madame MASSI, à vous.

**Mme MASSI** :

Merci, Monsieur le Maire. La délibération 02.3.01, c'est l'évolution de la tarification en lien avec la restauration scolaire et les activités périscolaires et extrascolaires, pour une mise en place dès la rentrée 2022, à la demande de la Caisse d'Allocations Familiales.

Il a été demandé à la Ville d'harmoniser les grilles tarifaires, dans la mesure où la Ville appliquait 3 tarifs pour le périscolaire du midi, 2 tarifs pour le périscolaire du matin et 52 tarifs pour l'extrascolaire. On a donc harmonisé à 10.

**M. FALCO** :

On applique tout simplement les directives demandées par la Caisse d'Allocations Familiales, qui, vous le savez, est le gros financeur de toutes les activités périscolaires de l'enfance et autres de la Ville.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 02.3.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

### 02.3.02

**Reconduction du dispositif des crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle » pour l'année 2022 dans les crèches municipales, et signature des conventions partenariales**

**M. FALCO** :

Tu poursuis.

**Mme MASSI** :

C'est la reconduction du dispositif des crèches « A Vocation d'Insertion Professionnelle » pour l'année 2022, avec la demande de subvention de 67 250 € au Conseil Départemental, et c'est pour 27 places.

**M. FALCO** :

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.3.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-



## RESSOURCES HUMAINES

### **02.4.01**

**Vacations d'un ergonome dans le cadre du conventionnement Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales « Prévenir et réduire l'exposition aux risques professionnels pour les Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles »**

**M. FALCO :**

Josée, la 02.4.01.

**Mme MASSI :**

C'est la vacation d'un ergonome dans le cadre du conventionnement Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales pour réduire l'exposition aux risques professionnels pour les ATSEM.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### **02.4.02**

**Signature de la convention relative au renouvellement de la mise à disposition d'un agent municipal auprès du Comité des Œuvres Sociales des Employés Municipaux**

**M. FALCO :**

La 4.02.

**Mme MASSI :**

C'est une convention habituelle. C'est la signature de la convention relative au renouvellement de la mise à disposition d'un agent municipal auprès du COSEM de la Ville de Toulon.

**M. FALCO :**

C'est habituel, mais il faut le passer par délibération.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**02.4.03**

**Fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, décision du maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis des représentants de la Collectivité**

**M. FALCO :**

La 4.03.

**Mme MASSI :**

C'est la fixation du nombre de représentants du personnel au comité social territorial, et le maintien de la parité numérique et du recueil de l'avis des représentants de la Collectivité.

Il faut savoir qu'en 2018, on avait 3 047 agents ; en 2022, on a 2 639 agents. On passe donc à 8 titulaires et 8 suppléants au lieu de 10.

**M. FALCO :**

C'est la règle.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 02.4.03 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**POUR** de M. KOUTSEFF, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**ABSTENTION** de Mme ROUSSEL,

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

#### 02.4.04

### **Modalités d'organisation du vote électronique à l'occasion des élections professionnelles 2022**

#### **M. FALCO :**

Là aussi, la technologie évolue. C'est comme ça, maintenant. On va l'appliquer à Toulon.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

#### **L'article 02.4.04 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

#### 02.4.05

### **Modification de la rémunération du personnel intervenant durant les temps périscolaires et dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement**

#### **M. FALCO :**

Josée.

#### **Mme MASSI :**

On modifie la rémunération du personnel intervenant durant les temps périscolaires et dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement. En effet, on applique l'augmentation du SMIC, comme prévu.

#### **M. FALCO :**

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

#### **L'article 02.4.05 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## CULTURE

Rapporteur : Monsieur Yann TAINGUY,  
5<sup>e</sup> Adjoint au Maire

### 05.1.01

**Attribution de subventions à diverses associations culturelles de la Ville de Toulon et autorisation de signer une convention attributive de subvention avec l'association « Les Yeux dans les Jeux »**

#### M. FALCO :

Amiral. Faites-nous rêver avec la culture.

#### M. TAINGUY :

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la première délibération dans le cadre culturel concerne l'attribution de subventions à quelques associations culturelles de la Ville, et également l'autorisation de signer une convention attributive de subvention avec l'association « Les Yeux dans les Jeux », puisque la subvention porte sur un montant total de 24 500 € qu'il est nécessaire de conventionner dans ce cas-là.

Enfin, une subvention un peu particulière pour l'une des chorales, que l'on aide à se rendre à Mannheim dans le cadre du jumelage entre la Ville et sa ville jumelle.

#### M. FALCO :

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 05.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

### 05.1.02

**Dénomination des voies du Hameau des Pomets**

#### M. TAINGUY :

La suivante, c'est l'approbation de la dénomination des voies du Hameau des Pomets.

#### M. FALCO :

Amiral, le Hameau des Pomets, c'est magnifique – vous le connaissez tous. On a demandé aux habitants de décider de la dénomination de leurs voies. On applique ce que les habitants souhaitent. Ils ont bien choisi, puisqu'ils ont parlé de thym, de sauge, de basilic, de menthe et de chemin de la source. Je crois que cela ne divise personne.

**M. TAINGUY :**

Monsieur LEROY sera très content, c'est très végétal.

**M. FALCO :**

Monsieur LEROY sera très heureux, ils ont fait un bon choix. Le thym et le romarin, cela ne fait de mal à personne.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 05.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## MEDIATHEQUES

### 05.2.01

#### **Approbation du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social des Bibliothèques et Médiathèques de Toulon 2021-2025**

##### **M. TAINGUY :**

La suivante touche les médiathèques, et c'est l'approbation du Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social des Bibliothèques et Médiathèques pour la période 2021-2025. Ce type de document est important, et est nécessaire légalement, en particulier dès que l'on veut demander des aides aux différents étages administratifs, en particulier à l'Etat, pour certaines subventions.

C'est un processus de réflexion sur ce qui a été fait pour les médiathèques, et c'est ce que l'on va faire dans la période 2021-2025, qui se résume par un document assez important, qui fixe des orientations. Je ne vais pas toutes vous les lister. Je rappellerai juste que la précédente période a été essentiellement marquée par un changement profond dans les médiathèques, avec la construction d'une nouvelle médiathèque supplémentaire à Toulon (Chalucet), qui est la bibliothèque « amirale » – si j'ose m'exprimer ainsi – du réseau des médiathèques. C'est également une médiathèque où l'on a particulièrement étendu les horaires d'ouverture, puisqu'on en est à 46 heures d'ouverture hebdomadaire. L'un des points forts et phares de la prochaine période sera l'ouverture de la médiathèque dite de « Marnata », pour l'instant, dans le quartier du Saint-Jean du Var, en remplacement de la bibliothèque actuelle de la Roseraie, qui est un peu vieillissante.

##### **M. FALCO :**

Vous pouvez ajouter, Amiral, que l'on a 250 000 livres dans nos différentes médiathèques, 36 000 documents sonores, 16 000 documents vidéo, et qu'il se fait, dans l'année, 450 000 prêts. Nos médiathèques sont attractives, et cette politique est une bonne politique, ouverte au public, là aussi, avec des tarifs préférentiels.

##### **M. TAINGUY :**

Et c'est gratuit pour les Toulonnais.

##### **M. FALCO :**

C'est gratuit pour les Toulonnais. Il n'y a pas de débat. 500 000 livres.

Qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ?

Je regrette que, sur des sujets comme ça, il n'y ait pas de débat.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 05.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Virginie PIN,  
6<sup>e</sup> Adjoint au Maire

06.1.01

**Attribution de subventions à diverses associations relevant de la Politique de la Ville et autorisation de signer les conventions avec les porteurs de projet au titre du Budget 2022**

**M. FALCO** :

La Politique de la Ville, c'est pour Virginie.

**Mme PIN** :

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération concerne l'attribution de subventions à diverses associations dans le cadre du Contrat de Ville. Ce contrat lie la Ville, la Métropole et l'Etat depuis 2015, avec une prorogation ordonnée en 2020, au bénéfice des huit Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville.

Notre accompagnement, cette année, vise 87 actions, pour un montant total de 816 000 €. Il conviendra également de régulariser des conventions avec certaines associations, dont le bénéfice total des subventions est supérieur à 23 000 €.

**M. FALCO** :

Madame AUDIBERT et Madame LEVY sortent de la salle. C'est la nouvelle loi. Il faut l'appliquer, autrement la délibération est nulle.

Je vais mettre aux voix cette importante délibération. 42 associations, près de 800 000 €. Là aussi, malgré la crise sanitaire, on a maintenu ces associations debout, parce que c'est très important.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

Mme LEVY sort de la salle du Conseil Municipal et ne participe pas au vote.

Mme AUDIBERT, par l'intermédiaire de son pouvoir donné à Mme JANVIER, ne participe pas au vote.

M. MASCARO, Mme MASSI, M. MAHALI, Mme TURBATTE, M. MORENO, M. CHARRETON, Mme DIR, Mme BIZAT, Mme MOUSSAOUI, M. PARDIGON et M. CHENEVARD ne participent pas au vote.

**L'article 06.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

**M. FALCO :**

On peut dire à Madame LEVY de rentrer. Madame AUDIBERT n'était pas là.

-O-



## PROPRIETES FONCIERES

### 06.2.01

**Modification de la délibération n° 2021/44/S du 26 février 2021 concernant la cession de l'immeuble 16 bis, rue de la Glacière, cadastré section CN n° 438 et réitération des dispositions contenues dans ladite délibération**

#### M. FALCO

Virginie, tu poursuis.

#### Mme PIN :

Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit de la modification d'une délibération que nous avons votée le 26 février 2021, concernant la cession d'un immeuble 16 bis, rue de la Glacière. L'acquéreur avait posé comme condition, notamment, de pouvoir acquérir l'immeuble mitoyen, puisque ces deux biens comportent une entrée commune. Cette deuxième acquisition ayant pris du retard, le motif est donc légitime, et il est demandé de décaler la date de signature du compromis et de l'acte authentique, par rapport à ce que la première délibération avait acté.

La deuxième modification est une substitution d'acquéreur. La société Equinox a demandé que ce soit la société Equinox Marchands qui lui soit substituée en qualité d'acquéreur.

#### M. FALCO :

Pas de problème.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 06.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## **POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE**

**Rapporteur : Monsieur Laurent JEROME,  
7<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**07.4.01**

### **Remises gracieuses à divers redevables**

**M. FALCO :**

Monsieur JEROME, vous auriez pu parler des 20 policiers municipaux que, grâce à la bonne santé financière que l'on a affichée, on a pu recruter, sans perturber le fonctionnement en personnel. Cela ne retient l'attention de personne, mais je le dis. Vous avez maintenant 20 policiers supplémentaires.

Monsieur JEROME, à vous.

**M. JEROME :**

Il s'agit de quatre demandes de remises gracieuses de frais de mise en fourrière de véhicules.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

*— M. le Maire procède au vote —*

**L'article 07.4.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**SOLIDARITES (VILLE SOLIDAIRE ET ACCESSIBILITE – PMR)**

**Rapporteur : Madame Dominique ANDREOTTI,  
8<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**08.1.01**

**Attribution de subventions à diverses associations au titre de la Solidarité**

**M. FALCO :**

La solidarité. Docteur ANDREOTTI, à vous.

**Mme ANDREOTTI :**

On en a de plus en plus besoin.

Il s'agit d'attribuer des subventions à diverses associations qui œuvrent dans le cadre de la Solidarité, pour un montant de 68 950 €. Il y a trois associations nouvelles. En général, le montant s'échelonne de 250 € à 11 000 €, et elles œuvrent toutes dans le cadre du handicap, des personnes démunies, des personnes très âgées, et de la solidarité d'une manière générale.

**M. FALCO :**

Je remercie le Bureau d'Aide Sociale et tous les élus qui siègent, pour l'implication au niveau du plan canicule, qui a été activé dès les premières chaleurs. On appelle régulièrement l'ensemble des personnes âgées qui sont isolées, et prises en charge. Je vous assure, ce sont des choses qui se font et qui ne se voient pas. Il faut le souligner. Merci à tous !

**Mme ANDREOTTI :**

Merci.

**M. FALCO :**

Qui est favorable à la délibération du Docteur ANDREOTTI ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Elle est adoptée, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 08.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**POUR** de la MAJORITE MUNICIPALE

**ABSTENTION** de M. KOUTSEFF, Mme ROUSSEL, Mme LAVALETTE,  
M. NAVARRANNE

**POUR** de M. LEROY, Mme BRUNEL et M. DE UBEDA

**POUR** de M. DEPALLENS et Mme MUSCHOTTI

-O-

## **ECOLOGIE URBAINE**

**Rapporteur : Monsieur Mohamed MAHALI,  
11<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**11.5.01**

**Attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021. Modification de la délibération n° 2021/159/S du 24 juin 2021**

**M. FALCO :**

Momo. L'Ecologie urbaine.

**M. MAHALI :**

Merci, Monsieur le Maire. Dans le cadre des délibérations d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalements de façades obligatoire 2016-2021, nous devons procéder à une modification d'une délibération qui a été prise le 24 juin 2021 sur deux points. Le bénéficiaire de la subvention n'est plus le cabinet Merle, mais l'Agence Côtes et Sud Méditerranée. Il y a eu un changement de syndic en cours de ravalement. Le montant doit être minoré de 40 centimes d'euro. Cela paraît ridicule, mais, malheureusement, comptablement parlant, on est obligés de le faire pour le syndic.

**M. FALCO :**

Il faut aussi souligner que nous avons pris en compte, pour le ravalement de façades, le quartier de Saint-Jean du Var. C'est, je crois, une bonne chose.

**M. MAHALI :**

Effectivement, il y avait une logique concernant le quartier de Saint-Jean du Var, puisque vous aviez pris l'initiative de réhabiliter et rénover la place où se situe maintenant cette belle église que l'on peut voir. Dans cette logique, on a pris le périmètre tout autour pour qu'il y ait une continuité dans la réhabilitation et la rénovation du quartier.

Nous avons également soumis à la réflexion, depuis plus d'un an, les services pour procéder à une campagne de ravalements de façades dans le quartier du Pont du Las. Il y a eu un an de réflexion, de chiffrage, etc., et, logiquement, cela devrait être proposé au prochain Conseil Municipal.

**M. FALCO :**

On sort maintenant du cœur de ville, et cela nous permet, puisqu'on a fait ce que l'on devait faire, d'aller dans des quartiers ô combien importants et essentiels.

Monsieur LEROY, vous avez demandé la parole, vous l'avez.

**M. LEROY :**

Merci. Monsieur MAHALI, est-ce qu'on pourrait en profiter, lorsqu'on fait ces ravalements de façades, pour faire une isolation par l'extérieur ? Je sais que cela coûte cher, mais, en même temps, toujours dans cette urgence climatique, peut-être que c'est très important.

**M. MAHALI :**

Monsieur LEROY, sur le principe, je vous entends parfaitement, mais d'une part, vous l'avez dit, ce n'est pas que cela coûte cher, c'est que c'est particulièrement excessif. Cela aura un coût pour la Ville, mais surtout pour les copropriétaires. Il faut prendre en considération que, certes, la Ville intervient, mais sur une grosse partie cela reste quand même le propriétaire qui va payer son ravalement de façade. Imposer ce genre d'isolation par l'extérieur, c'est compliqué.

Je vous indique aussi que lorsqu'on parle du centre-ville, il y a le règlement AVAP ; le règlement qui prévoit un certain cahier des charges en matière architecturale, avec l'architecte des Bâtiments de France. Cette isolation par l'extérieur est parfois refusée, c'est le premier point. Deuxièmement, lorsqu'on parle d'isolation par l'extérieur, quand on a une certaine épaisseur, tout bêtement, cela déborde sur le domaine public, et on n'a pas le droit de venir sur le domaine public.

**M. LEROY :**

On pourrait l'inciter, pas l'imposer.

**M. MAHALI :**

On pourrait.

**M. FALCO :**

Allez-y, vous avez la parole.

**M. KOUTSEFF :**

Pardon, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si je peux. On va voter pour la délibération, mais je vous ai entendu dire qu'il y avait 20 policiers municipaux supplémentaires qui arrivaient, dans la délibération précédente.

**M. FALCO :**

Ils sont arrivés.

**M. KOUTSEFF :**

À ce propos, j'avais une question : est-ce que ces policiers pourront aller dans le quartier de l'Escaillon-Pont-Neuf ? Hier soir, réunis en conseil de CIL où aucun élu de la majorité n'a décidé de venir, la Police nationale et les habitants du quartier se plaignaient de ne voir aucun policier municipal dans leur quartier.

**M. FALCO :**

D'abord, pour le CIL, il y a eu confusion de date. Le problème est que, habituellement – cela se fait comme ça depuis 20 ans –, le CIL et la Ville se mettent d'accord sur une date. Certaines dates choisies par le CIL ne correspondent pas aux élus de la Ville, parce qu'ils ont d'autres obligations à assumer. Là, je crois qu'il y a eu une petite confusion de date. Madame JANVIER, c'est cela ? On a même proposé au CIL de refaire une réunion, qui ne sera plus une assemblée générale, pour discuter des problèmes, puisque, hier soir, avec cette confusion de date, effectivement, les élus municipaux n'ont pas pu y aller.

**Mme JANVIER :**

C'est tout à fait ça, Monsieur le Maire. Hier soir, c'était une assemblée générale statutaire. L'assemblée générale publique a été reportée au mois de décembre. Les sujets qui avaient été donnés par le Bureau actuel ont été traités – si je puis dire. Seulement, il y a un changement de Bureau, comme vous l'avez certainement constaté hier. Aujourd'hui, je dois rencontrer le nouveau Bureau pour voir si l'ordre du jour sera maintenu au mois de décembre (la date qui a été fixée) ou s'ils souhaitent travailler sur un autre ordre du jour.

**M. FALCO :**

Quand il y a un nouveau Bureau, on se met à la disposition de ce dernier pour examiner les problèmes concernant la Ville. Ce changement statutaire a fait que, c'est vrai, hier soir, nous n'y étions pas. Cela a été mis en valeur, d'ailleurs. Quand on y est, personne ne l'écrit. C'est un peu comme les platanes élagués.

**M. KOUTSEFF :**

Je vous rassure, *Var-Matin* n'était pas là non plus.

**M. FALCO :**

Pourtant, il y a un compte rendu dans *Var-Matin*, ce matin.

**M. KOUTSEFF :**

Le Président du CIL a dit qu'il avait été contacté le matin par *Var-Matin*, disant qu'ils ne viendraient pas à l'assemblée.

**M. FALCO :**

Je parle des élus, pas de *Var-Matin*. On sera à la réunion publique. Cela arrive.

Êtes-vous d'accord pour ravalier les façades ? Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? Je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 11.5.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## SPORT

**Rapporteur : Monsieur Laurent BONNET,  
15<sup>e</sup> Adjoint au Maire**

**15.1.01**

**Approbation du tarif « jardin aquatique » pour les stages des vacances scolaires de la saison 2021-2022**

**M. FALCO :**

Je donne la parole à Monsieur BONNET, pour le sport.

**M. BONNET :**

Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération a pour objet l'approbation d'un nouveau tarif pour une activité qui s'appelle « jardin aquatique » pour les stages des vacances scolaires à venir, qui concernera une population d'enfants de trois à six ans, dans la continuité du plan « Savoir nager », qui a pour objet de lutter efficacement contre la noyade chez l'enfant, puisqu'on sait que c'est la deuxième cause de mortalité accidentelle chez l'enfant. C'est une activité qui sera déployée trois ou quatre fois par semaine, accompagnée d'un parent, de trois à six ans, sur le temps matinal à la piscine des Pins d'Alep. Voilà pourquoi nous sommes amenés à voter sur un tarif, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

C'est bien ! Pour vous répondre, il y a différents moyens de faire passer des informations : il y a le site de la Ville, qui est bien lu, et il y a nos sites personnels pour des informations qui passent parfois là, et pas ailleurs.

Je voulais vous dire, puisque je peux le faire vérifier, et vous pourrez venir le vérifier sur mon site à la fin, je reviens sur la Chanson de l'année, puisqu'on peut en parler ; vous savez combien de personnes sont venues voir ce qui se passait sur mon site avec la Chanson de l'année ?

**M. KOUTSEFF :**

Non.

**M. FALCO :**

Je vous le donne – et je vous passe mon portable pour que vous le vérifiiez : 300 000 personnes. On a des moyens pour faire passer de l'information. 300 000 personnes sont venues voir ce truc en disant : « c'est formidable pour votre ville, pour Toulon ». Il n'y a pas 300 000 Toulonnais, mais il y a 300 000 personnes. Maintenant, les réseaux sociaux, c'est important.

D'ailleurs, si Monsieur DE UBEDA nous suivait sur les réseaux sociaux, il aurait pu voir que, sur le numérique et l'innovation, on a créé un réseau très haut débit de 450 kilomètres de fibre optique, qui dessert 750 services publics, 120 zones d'activité qui se créent chaque année, il y a 9 000 emplois, 3 100 établissements, 2 500 étudiants à Toulon sur le numérique, on crée chaque année 120 *start-up*, il y a 550 événements annuels, et il y a 7 000 m<sup>2</sup> dédiés au numérique et à l'innovation dans la Maison du Numérique. Tout ça passera sur mon site et ce sera vu, croyez-moi. Puisqu'on ne fait rien sur le numérique, sur la FrenchTech, sur les espaces verts...

**M. KOUTSEFF** :

Je n'ai pas dit ça.

**M. FALCO** :

On ne va pas aux réunions du CIL.

**M. KOUTSEFF** :

Ça, oui.

**M. FALCO** :

Heureusement que l'on fait passer des choses sur les sites et que les gens viennent voir.

**M. KOUTSEFF** :

On pourrait aussi, sur le site de la Ville, par exemple, faire figurer les commémorations.

**M. FALCO** :

Sur le mien, je mets ce que je veux.

**M. KOUTSEFF** :

Ou sur le vôtre, les commémorations, puisque c'est quelque chose qui manque sur le site de la Ville, pour savoir où elles ont lieu.

**M. FALCO** :

Normalement, c'est marqué.

**M. KOUTSEFF** :

Non. On a énormément de mal à le trouver sur le site de la Ville.

**M. FALCO** :

Mais vous recevez une invitation pour les commémorations.



**M. KOUTSEFF :**

Oui, mais pas nous. Je parle pour les Toulonnais et Toulonnaises.

**M. FALCO :**

Ah d'accord ! J'ai eu peur. Vous êtes invités aux commémorations. C'est vrai que cela devrait être sur le site de la Ville, obligatoirement. C'est une bonne chose. Je vais veiller à ce que cela y soit.

Pour le « jardin aquatique », qui est favorable ? Défavorable ? Abstention ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 15.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**15.1.02**

**Attribution de subventions à 4 associations sportives au titre du Budget 2022 affectées à la saison sportive 2021-2022 et autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention de subvention entre la Ville et HYERES TOULON VAR BASKET**

**M. BONNET :**

Il s'agit de l'attribution de subventions à quatre associations sportives, ainsi que l'autorisation de signer l'avenant n° 1 à la convention de subvention entre la Ville et Hyères Toulon Var Basket. Ce sont quatre associations, pour un montant total de 19 500 €.

**M. FALCO :**

Allez-y.

**M. KOUTSEFF :**

Monsieur le Maire, pour le coup, on va faire front commun. Il faut qu'on sauve le « soldat » HTV. La foudre ne frappe jamais deux fois au même endroit ; malheureusement, pour le coup, cela a été le cas. On a un club qui a eu une montée en Nationale 1, avec une superbe finale au Palais des sports, une superbe soirée, et trois jours après, patatras ! c'était la catastrophe. Il manquait 270 000 €, et un président démissionnaire, qui pourtant, quelques mois avant, disait qu'il ne comptait pas lâcher le bateau et qu'il comptait continuer. Au vu des chiffres, il a fallu le courage de Vincent MASINGUE pour reprendre le club et chercher à trouver ces 270 000 €, afin de proposer un projet de Nationale 1.

Le HTV, ce n'est pas que les amoureux du basket. On se rappelle tous d'événements qu'il a pu y avoir à Toulon : le Top 8, qui a eu lieu au Palais des sports, avec énormément de monde ; ce sont des équipes qui viennent de loin, c'est du monde, des nuitées et beaucoup de choses.

Aujourd'hui, il manque encore de l'argent dans le club. Le président ne voulait pas faire appel aux collectivités, en pensant trouver suffisamment, mais depuis avant-hier le projet du club a été refusé pour la Nationale 1 par la FFBB, et ils ont 10 jours pour faire appel.

Quand je vois – merci, Monsieur DEPALLENS – que l'on met 268 000 € dans un local commercial, ne pourrait-on pas se mettre autour de la table et essayer de trouver une solution pour pouvoir sauver, au-delà du club et ses 500 licenciés, une animation sportive de la ville ? Car comme dans toutes les grandes métropoles, on a besoin de ces grands clubs de sport. On a besoin du RCT, du foot et du HTV, Monsieur le Maire.

Je sais que vous aimez ce sport. J'espère que l'on pourra solutionner cela, afin que, l'année prochaine, le club puisse repartir correctement, malgré ce trou qui n'est pas dû à une mauvaise gestion, puisqu'il semblerait que les personnes qui devaient amener de l'argent ne l'ont pas fait, et qu'un budget a été fait en début d'année autour de certains montants, et que vous-même, on vous aurait dit qu'on allait amener de l'argent, et en fin de compte l'argent n'est pas arrivé. Malheureusement, encore une fois, le HTV se retrouve pour une autre raison « sur le feu ». J'espère que l'on pourra solutionner cela, afin d'avoir une équipe compétitive l'année prochaine, puisque le HTV devrait jouer l'année prochaine au Palais des sports, étant donné que la salle des Rougières et l'Espace 3000 sont fermés pour rénovation. Il y a 500 licenciés derrière, ainsi qu'une vie associative. Beaucoup de choses dépendent de cela. Le club, comme le basket varois, pour l'instant, est suspendu aux décisions.

Merci, Monsieur le Maire.

### **M. FALCO :**

Bien sûr que la subvention que vous votez aujourd'hui pour le HTV de la part Ville participe à ce sauvetage du HTV. Avec le maire de la ville d'Hyères, on a réuni le HTV, les responsables, et on sera au rendez-vous du raisonnable, mais au rendez-vous de la solidarité pour ce club. Effectivement, le basket est un sport important également. Ce club qui est né à Hyères, qui a été les prémices de ces échanges entre deux communes (« Hyères, Toulon et Var »), et les collectivités seront au rendez-vous de la solidarité. Il n'y a pas eu d'excès financiers. Raisonnablement, on remettra le HTV sur les rails, en plein accord avec le maire de la ville d'Hyères, qui s'investit aussi énormément pour ce club, tout naturellement.

C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on vote une subvention exceptionnelle au HTV.

Monsieur DEPALLENS, vous avez demandé la parole.

**M. DEPALLENS :**

Merci, Monsieur le Maire. Justement, pour le basket, j'aimerais rappeler quand même quelques éléments historiques, parce que les années passent et on oublie.

**M. FALCO :**

Je n'oublie pas l'histoire, je m'appuie dessus. Si vous voulez que l'on fasse un débat sur l'histoire du basket, du foot, du rugby, et sur celle de la Ville également, je suis à votre disposition. Vous verrez que mentalement et moralement, la tête est encore bonne.

Allez-y.

**M. DEPALLENS :**

Depuis 2001, le basket est en Pro A. En 2011, il y avait une dette de 450 000 €, qui a déterminé une descente en Pro B l'année 2012. De 2012 à 2018, c'est un ascenseur Pro A, Pro B, avec trois alertes de la DNCG et trois encadrements de la masse salariale (650 000 €, 600 000 €, 450 000 €). En 2018, les droits du club sont finalement cédés au Paris Basket Avenir. Le club HTV disparaît...

**M. FALCO :**

Monsieur DEPALLENS, je peux vous interrompre ? Après, vous continuerez.

« Céder ». Là, on touche quelque chose d'exceptionnel. Les collectivités avaient déposé plainte. Pour quelle raison ? On a vendu ce club à Paris, lors d'une assemblée générale à laquelle les collectivités n'ont pas été invitées ni la Ville d'Hyères ni le Département ni la Ville de Toulon ni la Communauté d'Agglomération à l'époque et donc nous avons déposé plainte. Cela a été un scandale que l'on puisse céder ce club à Paris. Cela rejoint la raison pour laquelle, aujourd'hui, on doit faire des efforts, parce que les gens qui ont eu le courage de reprendre le club, et de remonter de division en division méritent d'être aidés aujourd'hui.

Il y a eu un rapport de la Chambre régionale des Comptes qui est venue nous consulter, qui est toujours en cours, et les collectivités avaient déposé plainte.

Continuez.

**M. DEPALLENS :**

Je vais finir. En 2018, les droits du club sont passés au Paris Basket Avenir, le club professionnel a disparu. L'association sportive, quant à elle, a continué d'exister, et s'est engagée en Nationale 3, d'où la remontée en Nationale 2 d'abord, puis en Nationale 1.

Vous aviez, avec le maire d'Hyères, été en justice pour demander des comptes. Je n'ai pas pu retrouver le résultat de cette démarche judiciaire que vous aviez faite à l'époque. Je me pose la question, à l'instar du Sporting ou comme le HTV qui ont du mal à exister, et surtout à ne pas se retrouver devant les commissions de gestion, si, en contrepartie de tout l'argent que nous donnons à ces associations, que ce soit la Mairie, l'Interco, le Conseil Général, le Conseil Régional, nous ne pourrions pas avoir des éléments concrets sur la gestion de ces clubs pour éviter toutes ces descentes administratives, effectivement, pour le basket comme pour le Sporting, que vous connaissez bien, et moi aussi ?

Merci, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Sur la réponse, nous avons ester en justice. L'affaire n'est pas encore jugée. Ce n'est pas moi qui suis maître de l'ordre du jour de la justice. Elle n'est pas venue en jugement, mais elle y viendra. Il y a une plainte.

Monsieur BONNET.

**M. BONNET :**

Si vous permettez, Monsieur le Maire.

**M. FALCO :**

Bien sûr !

**M. BONNET :**

Pour faire du général au particulier, concernant les clubs, il faut bien comprendre – parce que c'est important dans l'historique du HTV – qu'il y a plusieurs structures sportives, des associations et des sociétés anonymes, qu'elles soient anciennement SAOS (à objet sportif) ou SASP (sportifs professionnels). La Ville ou la Métropole – je parle pour les deux – a systématiquement un contrôle de gestion, puisque les comptes nous sont transmis, et qu'il y a un suivi systématique, du moins sur les montants attribués, soit aux associations à travers une subvention, ou au travers de contrats de prestation ou autres, quand il s'agit d'une association, ou d'une société, comme au Sporting, puisque vous l'avez cité.

Au-delà de notre propre contrôle, toutes les associations, ou les clubs professionnels, quand il s'agit d'une SASP, sont soumis à des organismes de contrôle de gestion que l'on connaît (DNCG, CNCG, etc. – je ne vais pas citer tous les acronymes, c'est inintéressant). Il y a quand même cette double lame de contrôle : notre contrôle en interne, plus leurs contrôles. N'oublions pas que quand il s'agit de SASP, ce sont des sociétés privées. Il y a donc aussi un agrément avec un expert-comptable, un contrôleur aux comptes, etc. L'écriture d'une société appartient à ses dirigeants.

Concernant le HTV, pour faire au particulier, l'historique est juste et ce sont des faits. La problématique est simple : durant la période dont vous parlez initialement jusqu'à la vente du club, c'était une société privée (SASP HTV). Cette société, aujourd'hui, n'existe plus. Je peux même vous dire qu'elle est partie en liquidation, ils ont cédé les droits, il y a une procédure. Je ne peux pas vous dire comment cela va se passer, puisqu'il y a eu une cessation de cette société, suite à la vente des droits, parce qu'ils ont vendu le droit de participer à la Pro A. C'est très technique, c'est impressionnant, cela n'a jamais existé et cela n'existera plus jamais. Ne me demandez pas pourquoi. Aujourd'hui, le Palais des sports reçoit encore des commandements de payer de l'URSSAF pour cette société. Elle a été dissoute, c'est fini, elle a disparu. Comment ça va aller après avoir été acté en justice ? Je n'en ai aucune idée.

L'association a repris l'activité de l'équipe première, donc croisez les deux historiques. La société a créé de la dette et cela s'est mal fini, avec des gens qui, à un moment, ont probablement fait des défauts de gestion d'une société privée, dans laquelle on n'a pas vocation à acter, ou à ingérer, en disant : « faites ci, faites ça », puisque c'est une société privée. C'était la phase 1 : vente des droits de la société, et récupération de l'équipe première par une association, dans laquelle notre action est totalement différente, où l'on supporte à la fois l'équipe première et les 550 ou 560 licenciés du basket, puisqu'il faut savoir que le HTV est le premier club de basket régional.

Malheureusement, quand on additionne les faits, ils sont justes, sauf qu'ils concernent deux entités, qui étaient l'association, l'association séparée de la société commerciale, et aujourd'hui seulement l'association. C'est un peu dangereux de mélanger. Parfois, c'est vrai que l'on peut avoir envie de superposer les calques, sauf qu'ils ne concernent pas les mêmes personnes morales, à savoir l'association et la société.

Aujourd'hui, il y a une belle action collective. La Ville et les collectivités seront, comme toujours, en accompagnement des associations, comme l'a dit Monsieur le Maire, quand c'est raisonné et raisonnable.

Pour ceux que cela intéresse, il y a même une cagnotte Leetchi pour supporter le HTV. Je le dis de manière très sérieuse. Certains peuvent se sentir dans cette dynamique. Monsieur MASINGUE, le nouveau président de l'association, a déjà 150 000 € de courriers d'engagement de partenaires pour l'année à venir. Cela laisse augurer qu'il y a un effort collectif, et qu'on ne laisse jamais tomber le sport, de manière générale, sur notre territoire.

**M. FALCO :**

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, je vous en remercie.

— M. le Maire procède au vote —

**L'article 15.1.02 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## DYNAMISATION COMMERCIALE

Rapporteur : Monsieur Christophe MORENO,  
17<sup>e</sup> Adjoint au Maire

Question rapportée par Monsieur le Maire

17.1.01

**Attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales dans le cadre du Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce - Pont du Las / Rodeilhac**

**M. FALCO** :

Il s'agit de l'attribution de subventions aux commerçants sédentaires et non sédentaires pour les travaux de réhabilitation de devantures, bancs et enseignes commerciales dans le cadre du FISAC, au Pont du Las et Rodeilhac.

Je pense que l'on sera tous d'accord pour aider ces commerçants qui en ont bien besoin dans ces quartiers difficiles.

Qui est favorable ? Qui est défavorable ? Qui s'abstient ? C'est adopté, et je vous en remercie.

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 17.1.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

## LOGISTIQUE

Rapporteur : Madame Marcelle GHERARDI,  
22<sup>e</sup> Adjoint au Maire

22.2.01

**Signature d'une convention de partenariat entre la Ville de Toulon et la Ville de La Valette du Var pour la confection de registres communaux**

**M. FALCO** :

Madame GHERARDI, c'est à vous de clore.

**Mme GHERARDI** :

Merci, Monsieur le Maire. C'est la signature d'un partenariat entre la Ville de Toulon et la ville de La Valette du Var pour la confection de registres communaux.

**M. FALCO** :

Si cela peut nous faire économiser de l'argent, c'est une bonne chose.

Qui est favorable ? Défavorable ?

— *M. le Maire procède au vote* —

**L'article 22.2.01 EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

-O-

**M. FALCO** :

Je vous remercie, et je lève la séance.

Pardon ! Madame la Députée, vous avez la parole.

**Mme LAVALETTE** :

Juste un petit mot : conformément à la loi sur le non-cumul des mandats, je vous informe, mes chers collègues, que je vais proposer ma démission au préfet. Je voulais vous dire que ce n'est pas sans une certaine émotion, parce que ce mandat municipal était mon premier mandat. J'avais été déléguée de classe, mais ce n'est pas pareil. Ce premier mandat, c'est comme un premier amour, je m'en souviendrai toute ma vie. J'ai aimé, dans cet hémicycle, battre le fer avec vous, Monsieur le Maire et tous mes collègues de la mandature précédente et de celle-là.

Et vous dire aussi la joie, évidemment, que j'ai de représenter les habitants de la deuxième circonscription du Var, et surtout cette joie pour ma famille politique, qui a tendance à gagner au premier tour et rarement au second. Le fait de me dire que le Var est patriote depuis dimanche soir me réjouit.

Je vous remercie beaucoup.

**M. FALCO** :

J'accepte tout ce que vous avez dit, sauf qu'elle a l'habitude de gagner au premier tour. Si vous aviez toujours gagné au premier tour, vous ne seriez pas dans l'opposition municipale.

**Mme LAVALETTE** :

Souvent, on fait de bons scores au premier tour. C'est ce que je voulais dire.

**M. FALCO** :

Justement, je passe la parole à l'autre député de notre hémicycle, qui va indiquer sa position.

Je prends acte de votre choix personnel. Je n'ai pas à le juger. C'est l'application de la loi. J'ai dit, je redis et je dis nationalement que je suis contre cette loi sur le cumul des mandats. Je pensais qu'un mandat national et un mandat local permettaient d'avoir les pieds sur terre et de pouvoir se battre à Paris.

Vous le savez, j'ai été parlementaire pendant 27 ans, je peux en parler ; deux fois élu député, trois fois élu sénateur, et le fait d'avoir le mandat local m'a beaucoup aidé, parce que quand on était des groupes de maires, au-delà des groupes, que ce soit de gauche, de droite, des vôtres, qui parlaient dans un hémicycle, on pouvait défendre l'intérêt du territoire. On avait la légitimité. Tout le monde peut le défendre. Chacun est libre.

Je peux dire que j'étais contre le cumul des mandats. Je l'ai encore dit au Président de la République lorsqu'il est venu dernièrement à Brégançon. Il m'a demandé : « qu'est-ce que tu en penses ? ». J'ai dit : « cette loi sur le cumul des mandats, tu vas voir, il y aura des problèmes ». Après, chacun est libre. On applique la loi. La preuve, je me la suis appliquée : quand il a fallu choisir entre le Sénat et la Ville, j'ai choisi la Ville et j'ai quitté le Sénat. Je peux dire que je n'ai jamais été battu, j'ai quitté le Sénat.

**Mme LAVALETTE** :

Dimanche, vous avez été un peu battu, vu comment vous avez mouillé la chemise, Monsieur le Maire. Ne me cherchez pas sur le sujet, quand même.

**M. FALCO** :

Je mouille toujours ma chemise. La preuve, mon premier Adjoint a été élu député.

**Mme LAVALETTE** :

Ouf !



**M. FALCO** :

Madame, j'ai mouillé la chemise à Toulon. Si cela n'avait été que les résultats de Toulon, vous n'auriez pas été élue.

**Mme LAVALETTE** :

Vous n'avez pas mouillé la chemise qu'à Toulon, Monsieur le Maire.

**M. FALCO** :

A Toulon, on a mouillé la chemise et on est arrivé en tête dans les deux circonscriptions. Allez, on n'en est pas là. C'est fait. Je félicite les parlementaires élus.

Je regrette cette loi sur le cumul des mandats, je l'ai dit et je le redis. Chacun est libre. Ce n'est pas le problème de cette loi qui a fait que les résultats sont ce qu'ils sont. Je le regrette. Qu'ils soient de droite, de gauche, du centre ou d'extrême droite, un mandat local et un mandat national pouvaient très bien se concilier.

**M. DEPALLENS** :

C'est le cas.

**M. CAVANNA** :

On parle d'exécutif.

**M. FALCO** :

Je parle d'exécutif, Monsieur le professeur. Quand on a les pieds dans un exécutif et qu'on le gère, c'est quand même un avantage pour tous les groupes. D'ailleurs, cela a été dit par des collègues avec qui je correspond, qui sont au MODEM et qui avaient la même idée que moi ; ils disaient que c'était la même erreur. Après, c'est la loi. On ne va pas refaire les lois. C'est le Parlement qui les fait, pas nous.

Madame LAVALETTE, on vous souhaite... C'est une femme qui viendra en remplacement, puisque vous savez qu'on peut monter en parité. Si une femme s'en va, une femme arrive. Si un homme s'en va, un homme arrive.

Je donne la parole au député qui est à ma droite pour voir ce qu'il a choisi.

**M. DE UBEDA** :

C'est le suivant sur la liste.

**M. FALCO** :

C'est le suivant sur la liste, aux municipales.

**M. CHENEVARD :**

De mon côté, évidemment, après avoir remercié les Toulonnais et les Toulonnaises qui nous ont placés en tête dans l'ensemble de la Ville, je voudrais vous dire que, conformément à la loi, j'ai signifié ce matin à Monsieur le Préfet du Var, à Monsieur le Maire de Toulon, à Monsieur le Président de la Métropole et à Monsieur le Président du Conseil Départemental quels étaient les choix que je faisais à compter du 1<sup>er</sup> juillet. En l'occurrence, mon attachement à la Ville et à ces 22 années de travail est tel, et je le considère si important, car cela permet de garder les pieds sur terre, que j'ai signifié à Monsieur le Maire, naturellement, que je devais démissionner de mes fonctions de premier Adjoint, mais que je souhaitais conserver mes fonctions de conseiller municipal de la Ville. C'est mon attachement. J'ai signifié au président de la Métropole que je démissionnais de mes fonctions de vice-président de la Métropole, mais que je restais conseiller métropolitain. Pour ce qui concerne le Département, j'ai signifié à Monsieur le Président du Département que je démissionnais de cette collectivité.

**M. FALCO :**

Je prends acte des choix. C'est leur choix personnel. Ils sont conformes à la loi.

Pas d'autre intervention ?

Je lève la séance.

**CLOTURE DE LA SEANCE**

— *La séance est levée à 11 H 05* —

---oooOOOooo---